

CLARESCO SICAV



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31/12/25

R.C.S. Luxembourg B 73.862

Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport du Conseil d'Administration	5
Rapport du réviseur d'entreprise agréé	11
Etat combiné des actifs nets au 31/12/25	15
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25	16
Compartiments :	17
CLARESCO SICAV - Claresco Europe	17
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir	25
CLARESCO SICAV - Claresco USA	33
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	40
CLARESCO SICAV - Claresco PME	47
CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor	55
CLARESCO SICAV - Claresco Innovation	62
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	69
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions	77
CLARESCO SICAV - Ice Momentum	84
Notes aux états financiers	91
Informations supplémentaires non auditées	98

Aucune souscription ne peut être reçue sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du dernier prospectus en date, accompagné du bulletin de souscription, des documents d'informations clés, du dernier rapport annuel révisé et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

CLARESCO SICAV

Organisation et administration

Conseil d'Administration

Président

Monsieur Edouard FERRI
Président Directeur Général Claresco Finance
5, rue de Lisbonne,
F-75008 Paris

Administrateurs

Monsieur Alain DU BRUSLE DE ROUVROY
Administrateur
16, rue de Naples,
F-75008 Paris

Monsieur Jean-Bernard QUILLON
Administrateur indépendant
14, rue Auguste Lumière,
L-1950 Luxembourg

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

CLARESCO FINANCE
6, rue Lamennais
F-75008 Paris

Banque Dépositaire Administration Centrale

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Cabinet de révision agréé

KPMG Audit, S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Représentation et service de paiement pour la France

CACEIS BANK
1-3, place Valhubert
F-75013 Paris

CLARESCO SICAV

Informations générales

CLARESCO SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée le 1er février 2000 sous la forme d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Ses statuts sont déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

Les rapports semestriels et annuels, la valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV, au siège social de la Société de Gestion ainsi qu'auprès des distributeurs.

La valeur nette d'inventaire est déterminée chaque jour ouvrable pour tous les compartiments. Si le «jour d'évaluation» tombe un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le «jour d'évaluation» sera le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire est exprimée en Euros pour tous les compartiments. Elle est calculée sur base des derniers cours connus sur les marchés où les titres détenus en portefeuille sont principalement négociés.

La SICAV publie un rapport annuel audité clos le dernier jour de l'année financière, ainsi qu'un rapport semestriel non-audité clos le dernier jour du sixième mois de cette même année.

Rapport du Conseil d'Administration

Bilan de l'année 2025

ECONOMIE : UNE CROISSANCE PLUS RESILIENTE

En 2025, l'économie a fait preuve de résilience avec une croissance du PIB mondial de l'ordre de 3,2% (source OCDE) vs 2,8% attendu il y a un an, avec une croissance américaine qui résiste au-delà de 2,0%, une croissance en zone euro qui pourrait dépasser les 1,0%, soutenue par de meilleures tendances au cours du 2^e semestre, et une croissance chinoise proche de 5,0% malgré une faiblesse persistante de la consommation et de l'immobilier résidentiel. La volatilité engendrée par la mise en place des politiques tarifaires américaines au 1^{er} semestre s'est en partie estompée au 2^e semestre, aidée en cela par une amélioration des conditions financières (baisses des taux de la FED), un rebond des flux commerciaux, et une forte progression des investissements liés à l'IA qui soutient les secteurs liés à ces infrastructures (semi-conducteurs, énergies renouvelables, équipements électriques ...).

Dans ce contexte, les points de vigilance étaient l'inflation et l'emploi. L'inflation semble pour l'instant avoir bien résisté à la hausse des tarifs douaniers, partiellement aidée par la baisse des prix de l'énergie et du fret. En ce qui concerne l'emploi, si le taux de chômage dans la zone OCDE est resté stable à 4,9%, le nombre d'emplois vacants est devenu inférieur à la moyenne de 2019 dans de nombreux pays et la confiance des consommateurs s'est effritée. Cela s'est traduit en 2025 par une relative faiblesse de la consommation alors que les secteurs liés à l'investissement (hors immobilier résidentiel) se sont nettement mieux comportés.

L'économie mondiale devrait être soutenue en 2026 par une poursuite des investissements dans l'IA et l'impact positif des baisses de taux courts, mais les risques qui entourent les prévisions demeurent significatifs, avec notamment la perspective de nouveaux obstacles aux échanges, la possibilité d'une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers, qui pourrait être amplifiée par les tensions liées aux établissements financiers non bancaires faisant jouer l'effet de levier et la volatilité des marchés de crypto-actifs. La persistance d'inquiétudes autour des questions budgétaires pourrait entraîner de nouvelles augmentations des rendements des obligations à long terme, qui pourraient durcir les conditions financières et alourdir la charge du service de la dette, ce qui pénaliserait la croissance économique.

MARCHES ACTIONS : UNE PERFORMANCE SATISFAISANTE, TIRÉE PAR L'EUROPE, MAIS FREINÉE PAR LA DÉPRÉCIATION DU DOLLAR

Sur l'ensemble de l'année 2025, les actions mondiales progressent de 8% (indice Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return converti en euros) avec une progression de 20% en Europe (indice StoxxEurope600NR), 8% en Chine (indice CSI-300 converti en euros) et 4% aux Etats-Unis (indice SP500NR converti en euros). Malgré des croissances à deux chiffres en monnaie locale (S&P500NR : +17% et CSI-300 : +18%), la performance des actions américaines et chinoises a été freinée par le recul des monnaies avec une dépréciation de 12% du US\$ vis-à-vis de l'euro.

- En Europe, les marchés actions ont réalisé une belle performance (StoxxEurope600NR : +19,8%, EURODN50 : +24,2%, CAC40NR : +13,3%) malgré la baisse du dollar et les contraintes liées aux mesures tarifaires mises en place par les Etats-Unis. L'annonce d'un plan de relance en Allemagne en mars et les baisses de taux de la BCE durant l'année ont contribué à ce rebond qui reflète pour l'instant principalement une hausse des multiples de valorisation dans la mesure où la croissance des BPA 2025 en Europe devrait être proche de zéro, avec cependant une nette accélération attendue pour 2026 avec une croissance des BPA supérieure à 10%. Dans ce contexte, les banques de la zone euro (+88%) ont brillé, suivies par les services aux collectivités (+33%), l'assurance (+29%), l'énergie (+26%) et l'industrie (+24%), tandis que les media (-15%) et la chimie (-5%) ont souffert ainsi que le secteur auto (-1%) et la consommation discrétionnaire (+2%) freinée notamment par les valeurs de luxe.
- Aux Etats-Unis, malgré un trou d'air début avril lors de l'annonce de droits de douane très supérieurs aux attentes initiales, les marchés terminent l'année sur une note positive (SPT500NR : +17,4%, Nasdaq100 : +20,2%), aidés par les accords obtenus par de grandes zones économiques pour réduire l'impact des droits de douane, par le mouvement de baisse des taux US à partir de septembre et par la résilience de l'économie américaine. L'environnement de marché aura été dominé par trois forces principales. D'abord, la nouvelle phase de la politique économique et commerciale de Donald Trump, marquée par un durcissement tarifaire brutal en début d'année, suivi d'un revirement tout aussi spectaculaire au printemps. Cette séquence a nourri tour à tour le risque de stagflation, les craintes d'une récession technique puis un regain d'optimisme à partir de mai-juin, au gré de la suspension partielle des tarifs et des avancées, même temporaires, sur le front commercial. Ensuite, la politique monétaire américaine a été jalonnée par une Fed d'abord contrainte à la prudence par des pressions inflationnistes persistantes, puis progressivement plus « data dependent », retardant le calendrier des baisses de taux tout en laissant la porte ouverte à un assouplissement en 2026. Enfin, l'irruption de DeepSeek dans l'écosystème IA, en proposant un LLM open source très compétitif et radicalement moins coûteux en ressources de calcul, a introduit une source d'incertitude structurelle sur la soutenabilité du cycle d'investissement IA tel qu'il était anticipé sur 2023– 2024, reconfigurant en partie les attentes sur les hyperscalers, les fournisseurs de GPU et, plus largement, l'économie des modèles. Dans ce contexte, la hiérarchie sectorielle est restée contrastée. Les secteurs défensifs (santé, consommation de base, utilities) ont continué de jouer leur rôle de stabilisateurs dans les portefeuilles, tandis que la technologie a connu un comportement plus heurté, pris en étau entre la normalisation des valorisations des méga-cap IA et les interrogations persistantes sur l'impact disruptif de DeepSeek, dont le modèle open source bouscule l'économie de certains acteurs établis de la chaîne de valeur (LLMs, hyperscalers, semiconducteurs). Les financières sont restées sensibles aux anticipations de trajectoire des taux, dans un environnement où l'hypothèse d'un « soft landing » demeure privilégiée mais loin d'être acquise.

CLARESCO SICAV

Rapport du Conseil d'Administration

MARCHES OBLIGATAIRES : UNE ANNEE FREINEE PAR LA HAUSSE DES TAUX LONGS EN EUROPE

Sur l'ensemble de l'année 2025, l'amélioration des perspectives européennes liée au plan de relance allemand a contribué à une hausse des taux longs (10 ans allemand : +49bps à 2,86%). En conséquence, les obligations souveraines de maturité courtes ont délivré une performance comprise entre 2,0% et 2,5%, mais l'effet hausse des taux a pesé sur les maturités plus longues avec des performances négatives pour les maturités supérieures à 15 ans. Les obligations d'entreprise Investment Grade ont délivré une performance de l'ordre de 3,0%, l'effet rendement étant peu affecté par des hausses des taux modérées sur des maturités moyennes comprises entre 4 et 6 ans. Les obligations à haut rendement ont délivré une performance proche de 5,0% qui reflète principalement l'effet rendement car l'effet hausse du taux sans risque a été plus que compensé par une baisse de près de 70bps des spreads. Enfin, les obligations émergentes ont délivré une performance de l'ordre de 6,5% (indice J.P. Morgan CEMBI Broad Diversified hedged in EUR), principalement alimentée par le rendement et une baisse des coûts de couverture en euros.

Aux Etats-Unis, les inquiétudes liées à l'impact des mesures de la présidence Trump (tarifs, inflation, réduction de l'immigration, ...) ont provoqué une forte volatilité au premier semestre avec des plus hauts à 4,80% pour le 10 ans US et 5,10% pour le 30 ans US. Cependant, la résilience de l'économie américaine, une inflation moindre qu'attendu et les baisses de taux courts de la FED ont contribué à une baisse des taux longs au 2e semestre, avec un 10 ans US qui termine l'année en recul de 40 bps à 4,17%.

Commentaire par compartiment de la SICAV Claresco en 2025

Claresco USA (grandes valeurs américaines) progresse de 4% en euros après prise en compte d'une dépréciation de 12% du US\$ vis-à-vis de l'Euro. Le fonds surperforme de 3 points l'indice DJINR (Dow-Jones dividendes net réinvestis, convertis en euros).

Sur l'ensemble de l'année, le portefeuille a bénéficié de ses expositions aux valeurs de croissance de qualité, notamment dans la technologie et certains segments industriels, qui ont profité du rebond des semi-conducteurs et des valeurs liées à l'IA au second semestre. Nvidia, Micron Tech, AMD ou encore IBM ont ainsi joué un rôle significatif dans la reconstitution progressive de la performance après le point bas de l'année atteint au printemps. Le Fonds a également bénéficié sur la fin d'année de ses positions dans le secteur de la santé, déjà mises en lumière en novembre avec les contributions d'Amgen et de Merck, et de sa maîtrise de l'exposition aux financières dans un environnement de taux encore incertain. À l'inverse, certains dossiers ont pesé de manière récurrente sur l'exercice, au premier rang desquels UnitedHealth Group, dont les fortes corrections d'avril puis de mai ont représenté un frein important à la performance, à la fois en valeur absolue et relative, compte tenu de son poids dans l'indice Dow Jones. De même, la sous-exposition ponctuelle au secteur financier lors des phases de rebond de ce dernier (notamment en début d'année, dans un contexte d'anticipations de dérégulation et de baisse de taux sous l'administration Trump) ainsi que les phases de prise de bénéfices sur les grandes valeurs technologiques (particulièrement visibles en février, mars et novembre) ont généré des écarts de performance parfois significatifs par rapport à l'indice.

Le profil de performance du Fonds sur 2025 a été marqué par une forte volatilité intra-annuelle. Après un début d'année difficile, avec un recul significatif au premier semestre (jusqu'à -16,9% en euros fin avril), largement lié à la combinaison d'un choc politique (tarifs Trump), de corrections sectorielles (UNH dans la santé, repositionnement brutal sur certains segments de croissance) et d'un effet devise particulièrement défavorable, le portefeuille a progressivement reconstitué sa performance à partir de mai. La réduction temporaire du biais croissance, l'augmentation du cash au moment des plus fortes incertitudes tarifaires, puis le recentrage sur les convictions fortes en technologie et en valeurs de croissance de qualité à partir de l'été, à mesure que le pragmatisme économique reprenait le dessus à Washington, ont permis d'accompagner le rebond du marché. La remontée graduelle, mois après mois, jusqu'à un terrain positif en octobre puis la consolidation de ce mouvement en novembre et décembre ont permis de clôturer l'exercice sur un niveau de performance en ligne légèrement supérieur à celui de l'indice, malgré un effet devise globalement négatif sur l'année.

Au-delà de la trajectoire chiffrée, 2025 aura été un exercice de transition pour Claresco USA. Transition d'abord dans la lecture du cycle macro-financier : nous avons dû naviguer entre la menace d'une guerre commerciale globale, la matérialisation partielle de tensions inflationnistes et la perspective d'une politique monétaire moins lisible, tout en conservant un biais structurel en faveur des thématiques de croissance de long terme. Transition ensuite dans la structuration du thème IA : l'apparition de DeepSeek a rappelé que l'innovation ne se limite pas à la montée en puissance des hyperscalers américains et des fabricants de GPU, mais passe aussi par des modèles économiques et technologiques alternatifs, susceptibles de redistribuer la valeur le long de la chaîne. Enfin, transition dans la construction même du portefeuille, avec un travail continu d'ajustement des pondérations sectorielles (santé, financières, consommation durable) et des expositions aux valeurs cycliques, afin de préserver l'alignement entre nos convictions de fond et un environnement de marché plus heurté.

À l'aube de 2026, nous maintenons une approche constructive mais disciplinée. Constructive, car les éléments qui sous-tendent le scénario d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine restent en place : un marché du travail encore robuste, une inflation en reflux progressif et une Fed qui privilégie désormais une logique d'observation plutôt qu'un durcissement supplémentaire. Disciplinaire, car les risques demeurent nombreux : regain éventuel des tensions inflationnistes lié aux politiques commerciales, re-pricing des valeurs les plus exposées à l'IA si le choc DeepSeek devait se diffuser plus fortement, aléas géopolitiques persistants en Ukraine, au Moyen-Orient ou en Asie, et incertitudes budgétaires à Washington. Dans ce contexte, notre ligne directrice pour 2026 reste inchangée : rester pleinement exposés au potentiel de création de valeur de l'économie américaine, en conservant un noyau dur de valeurs de croissance de qualité (technologie, santé, industries innovantes), tout en renforçant notre vigilance sur les points d'inflexion macroéconomiques et sur les évolutions du cycle IA. L'année 2025 aura démontré la capacité du Fonds à traverser un environnement particulièrement chahuté pour revenir en territoire positif en fin d'exercice. Nous entendons capitaliser sur cette résilience en continuant à articuler rigueur de gestion, sélectivité accrue, conviction de long terme et agilité dans la stratégie d'investissement.

CLARESCO SICAV

Rapport du Conseil d'Administration

Claresco Europe (grandes et moyennes valeurs européennes) progresse de 22% avec une sous-performance de 2 points vis-à-vis de son indice de référence (Bloomberg Eurozone 50 Net Return).

La sous-performance de 2 points vis-à-vis de l'indice de référence (EURODN50) est intervenue principalement au cours des deux premiers mois de l'année, lorsque l'annonce fin janvier du modèle d'IA low-cost chinois deepseek a provoqué une forte rotation sectorielle, avec une sous-performance des valeurs de semi-conducteurs ou liées à l'IA telles que Schneider sur lesquelles le fonds était surpondéré, la performance pendant le reste de l'année ayant été davantage en ligne avec l'indice.

Sur l'ensemble de l'année, la performance a été soutenue une surexposition aux secteurs de la défense (Rheinmetall : +155%, Renk : +173%) et des banques (notamment Société Générale : +162%, et les banques d'Europe du Sud telles que Santander : +132%, BBVA : +124%, Unicredit : +94% et Intesa : +64%). La sélection de valeurs a par ailleurs bénéficié des progressions de Spie (+68%), SBM Offshore (+52%), Fresenius SE (+49%), Safran (+42%), Allianz (+38%), AstraZeneca (+35%) et Unibail (+34%). A l'inverse, la stagnation de Schneider (-1%) a pesé, ainsi que le recul de SEB (-42%), Edenred (-38%, sorti du portefeuille), SAP (-11%), Publicis (-11%), Hermès (-9%), Sanofi (-8%, sorti du portefeuille), et la progression modeste d'Air Liquide (+4%) et de valeurs de luxe comme LVMH (+4%).

Claresco Avenir (petites et moyennes valeurs françaises) progresse de 28%, avec une surperformance de 14 points vis-à-vis de son indice de référence (90% CAC Mid&Small NR + 10% Euro Short Term Rate (Estr)).

Le segment des petites et moyennes valeurs françaises a surperformé les grandes valeurs en 2025 (Indice CACMid&SmallNR : +16,3% vs CAC40NR : +13,3%), un rebond salubre après 4 années de sous-performance.

Il convient de préciser que 45% de la performance de l'indice CACMid&SmallNR (+7,3% sur les +16,3%) est attribuable à la société de biotechnologie Abivax dont le cours a été multiplié par 17.8x. Comme le fonds était exposé dans Abivax à hauteur de 0,72% (vs 0,30% dans l'indice CACMid&Small) la veille de l'annonce d'excellents résultats cliniques le 22 juillet (résultats intermédiaires à 8 semaines dans la rectocolite hémorragique – une maladie intestinale - qui ont fait passer le cours de 8.90 euros à 53.20 euros, avant de terminer l'année à 120,40 euros dans l'anticipation d'un rachat de la société par un grand laboratoire pharmaceutique dans le courant de l'année 2026), la contribution d'Abivax à la performance annuelle du fonds s'élève à 8,0% et cette société est devenue la 1^{re} ligne du fonds (5,5% d'exposition à fin 2025).

La société espagnole Grenergy Renovables (spécialisée dans la production et du stockage d'électricité solaire, notamment au Chili, et la perspective d'accords de "tolling agreements" dans le stockage d'électricité en Europe) a vu son cours progresser de 164% et sa contribution à la performance annuelle du fonds s'élève à 3,2%. La société de défense Exail Technologies spécialisée dans les drones navals et détenue depuis longtemps par le fonds (0,9% du fonds fin 2024) a vu son cours multiplié par 4,7x et sa contribution à la performance annuelle du fonds s'élève à 2,0%. Parmi les autres contributeurs importants, on peut citer Nanobiotix (+545%), Exosens (+150%), LISI (+145%), Emeis (+136%), Vicat (+116%), Ayvens (+89%), Clariane (+88%), SMCP (+71%), Spie (+68%), Medincell (+52%), Trigano (+47%) et Rubis (+44%).

Du côté des déceptions, SEB (-42%) a été pénalisé par des ventes décevantes et une pression sur les marges renforcée par la faiblesse du dollar, Quadient (-19%) a été pénalisé par des tendances de ventes décevantes dans l'activité historique de machines à affranchir le courrier alors que les activités en croissance (logiciels de facturation, lockers) ne contribuent pas encore suffisamment aux résultats pour être bien valorisées par les marchés, Kinopolis (-22%) a souffert d'un rebond décevant des entrées dans les cinémas européens, Wendel (-5%) a souffert de la stagnation de son principal actif coté Bureau Veritas (-4%) et de légères dépréciations sur son portefeuille d'actifs non cotés alors que la montée en puissance de l'activité de gestion d'actifs pour compte de tiers est encore trop récente pour inverser la perception. Enfin, Bilendi (-1%) a vu son cours se tasser au 2^e semestre après un début d'année porté par l'acquisition structurante d'une société présente dans les panels consommateurs en Europe du Sud et en Amérique Latine.

Claresco PME (petites valeurs européennes éligible au dispositif PEA-PME) progresse de 67%, avec une sur-performance de 15 points vis-à-vis de son indice de référence (90% CAC Small NR + 10% Euro Short Term Rate (Estr)).

Le segment des petites valeurs françaises a massivement surperformé les grandes valeurs en 2025 (indice CACSmallNR : +57,8% vs CAC40NR : +13,3%), un rebond salubre après 4 années de sous-performance.

Il convient de préciser que 70% de la performance de l'indice CACSmallNR (+41,0% sur les +57,8%) est attribuable à 5 valeurs (dont 4 étaient bien représentées dans le fonds) : +20,3% pour la biotech Abivax (cours multiplié par 17,8x), +7,9% pour l'entreprise de défense Exail (cours multiplié par 4,7x), +5,2% pour la biotech Nanobiotix (cours multiplié par 6,4x), +4,2% pour l'équipementier aéro et auto LISI (cours multiplié par 2,4x) et +3,4% pour la biotech DBV (cours multiplié par 5,4x). Retraité de ces 5 valeurs, l'indice actuellement composé de 87 valeurs aurait progressé de 16,8%, à comparer avec les +13,3% du CAC40NR et les +11,3% du CACMid60NR.

La sélection de valeur a été soutenue par la société de biotechnologie Abivax (cours multiplié par 17.8x) dans laquelle le fonds était exposé à hauteur de 2,82% (vs 2,24% dans le CAC Small) la veille de l'annonce d'excellents résultats cliniques le 22 juillet (résultats intermédiaires à 8 semaines dans la rectocolite hémorragique – une maladie intestinale - qui ont fait passer le cours de 8.90 euros à 53.20 euros, avant de terminer l'année à 120,40 euros dans l'anticipation d'un rachat de la société par un grand laboratoire pharmaceutique dans le courant de l'année 2026). Les règles UCITS qui imposent au fonds de ne pas dépasser 10% d'exposition sur une valeur ont contraint le fonds à effectuer de nombreuses cessions sur cette ligne, mais sa contribution à la performance annuelle du fonds s'élève à 25,8% et Abivax reste à fin 2025 la 2^e ligne du fonds avec un poids de 4,7%.

CLARESCO SICAV

Rapport du Conseil d'Administration

La société de défense Exail Technologies spécialisée dans les drones navals et détenue depuis longtemps par le fonds (3,6% du fonds fin 2024) a vu son cours multiplié par 4,7x et sa contribution à la performance annuelle du fonds s'élève à 11,1%. La société espagnole Grenergy Renovables (spécialisée dans la production et du stockage d'électricité solaire, notamment au Chili, et la perspective d'accords de "tolling agreements" dans le stockage d'électricité en Europe) a vu son cours progresser de 164% et sa contribution à la performance annuelle du fonds s'élève à 5,5%. Parmi les autres contributeurs importants, on peut citer Nanobiotix (+545%), Exosens (+150%), LISI (+145%), Vicat (+116%), SMCP (+71%), Spie (+68%), MedinCell (+52%) et Trigano (+47%).

Du côté des déceptions, Quadient (-19%) a été pénalisé par des tendances de ventes décevantes dans l'activité historique de machines à affranchir le courrier alors que les activités en croissance (logiciels de facturation, lockers) ne contribuent pas encore suffisamment aux résultats pour être bien valorisées par les marchés, Kinopolis (-22%) a souffert d'un rebond décevant des entrées dans les cinémas européens, et Bilendi (-1%) a vu son cours se tasser au 2e semestre après un début d'année porté par l'acquisition structurante d'une société présente dans les panels consommateurs en Europe du Sud et en Amérique Latine.

Claresco Innovation (valeurs disruptives) progresse de 28% avec une surperformance de 21 points vis-à-vis de son indice de référence (Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return converti en euros).

Sur l'ensemble de l'exercice, la trajectoire du Fonds peut se lire en **trois grandes phases** :

La première phase, de janvier à avril, a été celle du choc et de la capitulation apparente. Après un démarrage positif en janvier (+5%), la combinaison d'une politique tarifaire extrêmement agressive de l'administration Trump, de craintes de stagflation et de la première vague de réévaluation liée à DeepSeek a provoqué une violente correction des valeurs de croissance et des petites capitalisations. Le Fonds a reculé de -11% en février, -16% en mars, puis -5% en avril, pour atteindre un point bas annuel de -26% depuis le début de l'année fin avril, alors que l'indice Russell 2000 sous-performait nettement le S&P 500. La médecine personnalisée (CRISPR Therapeutics, Pacific Biosciences) et les semi-conducteurs ont particulièrement souffert, souvent sans dégradation fondamentale, dans un mouvement de dé-risking généralisé.

La deuxième phase, de mai à juillet, a été celle du redressement progressif. Le revirement spectaculaire de la politique tarifaire de Donald Trump, réduction de droits de douane punitifs et trêve temporaire avec la Chine, a marqué le retour d'un certain pragmatisme économique. Dans le même temps, les premières données macroéconomiques plus rassurantes (croissance supérieure aux attentes, marché du travail encore solide) et l'absence d'escalade majeure sur le front géopolitique ont ouvert une fenêtre de revalorisation pour les thématiques de croissance. Le Fonds a ainsi gagné +9% en mai, puis +21% en juin, ramenant la performance annuelle à -2% fin juin, avant de passer en territoire positif en juillet (+4%, soit +2% YTD). Dans cette phase, les semi-conducteurs (Micron Technology, AMD) et plusieurs valeurs de médecine personnalisée et de technologie de données (Twist, Guardant Health, Marvell Technology) ont joué un rôle déterminant, sur fond de début de rattrapage des petites capitalisations (réduction de l'écart S&P 500 / Russell 2000).

La troisième phase, d'août à novembre, a été celle de l'accélération, puis de la normalisation. Après une pause technique en août (-1%, dans un contexte de prises de bénéfices sur les semi-conducteurs), le Fonds a bénéficié d'un environnement nettement plus porteur : discours plus conciliant de la Fed, réflation contrôlée des actifs de croissance et retour de flux vers les thématiques d'innovation. Claresco Innovation a enregistré +14% en septembre puis +20% en octobre, pour afficher +38% depuis le début de l'année fin octobre, largement au-dessus des +9% de son indice de référence. Novembre a marqué une consolidation attendue (-5% pour le Fonds, contre -1% pour l'indice), liée principalement à de nouvelles prises de bénéfices sur les semi-conducteurs (Advanced Micro Devices), mais le Fonds affichait encore +32% sur 11 mois, contre +8% pour l'indice. Décembre s'inscrit dans la continuité de cette phase de normalisation, avec un marché plus sélectif, des valorisations plus exigeantes sur certaines poches de l'IA et une attention accrue à la trajectoire des taux et à la soutenabilité des marges.

Sur 2025, la surperformance relative du Fonds par rapport à son indice de référence s'explique par plusieurs facteurs structurants. D'un côté, l'exposition assumée aux thématiques d'innovation les plus porteuses, intelligence artificielle, semi-conducteurs de nouvelle génération, robotique logistique, médecine personnalisée, diagnostics avancés, fintechs, a permis de capter la phase de rattrapage extrêmement puissante du second semestre. Des valeurs comme Marvell Technology, Micron Technology, Advanced Micro Devices, Guardant Health, 908 Devices, Symbolic ou encore Robinhood ont été parmi les principaux contributeurs, selon les périodes. La concentration du portefeuille sur des entreprises à fort contenu technologique et scientifique, faiblement représentées dans les indices traditionnels, a joué en faveur d'un fort alpha lorsque le marché a réorienté ses flux vers ces segments. À l'inverse, les phases de drawdown du premier trimestre ont été amplifiées par ce même biais croissance/innovation et par l'orientation small/mid caps du Fonds. Le choc DeepSeek a notamment déclenché une réévaluation brutale de certains scénarios extrêmes de demande en GPU, pénalisant d'abord les « pure plays » semi-conducteurs avant que le marché ne réalise que la réduction des besoins de calcul par modèle n'implique pas mécaniquement une fin du cycle d'investissement, mais plutôt une redistribution de la valeur et des priorités (performance énergétique, Edge Computing, SLMs, IA embarquée). La médecine personnalisée a également connu des phases de forte volatilité (Pacific Biosciences, CRISPR Therapeutics, Grail), malgré des fondamentaux inchangés ou des avancées cliniques positives.

En cette fin d'année, le Fonds demeure pleinement investi, avec un niveau de liquidités inférieur à 1% et sans couverture de change, conformément à son mandat d'exposition structurante aux thématiques d'innovation mondiales. La construction de portefeuille reste orientée vers trois grands axes : les infrastructures et briques technologiques de l'IA (semi-conducteurs, mémoire, Edge Computing), la médecine personnalisée et les technologies de santé de rupture, et enfin les verticales applicatives à fort levier productivité (robotique logistique, véhicules autonomes, capteurs avancés, fintechs de nouvelle génération).

Rapport du Conseil d'Administration

Claresco Foncier Valor (foncières cotées de la zone Euro) progresse de 4% avec une sous-performance de 5,7 points vis-à-vis de son indice de référence (EPRA/NAREIT Eurozone Capped NR jusqu'à fin septembre 2025, depuis début octobre 2025 : Bloomberg REIT & Real Estate Eurozone NR).

2025 a été une année de transition pour les foncières cotées, marquée par une forte instabilité macroéconomique et politique, une déception boursière persistante, mais aussi par un net renforcement des fondamentaux opérationnels et le retour de la création de valeur industrielle :

1. Un contexte macro très perturbé : L'environnement a été dominé par des chocs politiques et géopolitiques majeurs, aux États-Unis comme en Europe. La politique commerciale erratique de Donald Trump, l'instabilité politique française et le tournant budgétaire historique de l'Allemagne avec l'annonce d'un vaste plan d'investissement (défense, infrastructures), financé par un assouplissement inédit des règles budgétaires ont provoqué une volatilité durable des taux souverains, avec des taux longs restés structurellement élevés malgré les baisses de taux des banques centrales.

2. Des performances boursières décevantes malgré des fondamentaux solides : Le secteur immobilier coté a nettement sous-performé les marchés actions. L'indice FTSE Epra euro zone Net return a progressé de +9,7%, sur l'année et notre nouvel indice Bloomberg EZDRAUN de +10.18%, en comparaison l'indice large STOXX 600 net return affiche une hausse de +19.80%. Le secteur a été pénalisé par la résistance des taux longs et la concurrence du thème de l'intelligence artificielle, très attractif pour les flux d'investissement. Pourtant, les valorisations historiquement déprimées (fortes décotes sur ANR, rendements élevés) ne reflètent plus la réalité opérationnelle : croissance locative robuste, niveaux de vacances maîtrisés, stabilisation des valeurs d'actifs, coût de la dette contenu grâce à une gestion active des bilans et au soutien des agences de notation.

3. Forte dispersion sectorielle qui a affecté la performance de notre fonds : La dispersion des performances, tant entre les sous-secteurs qu'au niveau des foncières individuelles, a été particulièrement marquée en 2025. Parmi les segments immobiliers, La santé (+31,9%) a été le sous-secteur le plus performant, suivie du commerce de détail (+30,7%). Le résidentiel (-12,7%) a été le moins performant, suivi du self-stockage (-1,8%). (Source Barclays). Au sein de notre univers de couverture, Cofinimmo (+54%), Wereldhave (+51%), VGP (+44%) et URW (+34%) se sont distinguées comme les meilleures performances de l'année. À l'inverse, Shurgard (-15%), Grand City Properties (-16%), LEG (-21%) et Nexity (-31%) ont figuré parmi les moins performants. Notre fonds en hausse de 4,1% sur l'année 2025 a sous-performé son indice de référence compte tenu des éléments suivants : une surpondération initiale au résidentiel afin de capter une baisse des taux qui ne s'est finalement pas matérialisée, les taux longs ayant progressé ; une exposition aux data centers américains, pour bénéficier du plan de relance IA de Trump (« Stargate »). Mais finalement ces positions ont été pénalisées par l'annonce totalement inattendue de DeepSeek, qui a remis en question l'ampleur et la rentabilité des Data centers ; une sous-pondération du secteur de la santé, et en particulier de Cofinimmo, liée à des préoccupations opérationnelles (pression sur les opérateurs, capex élevés), mais cela était sans compter sur l'offre d'Aedifica sur Cofinimmo, réalisée avec une prime significative, confirmant l'intérêt stratégique pour des plateformes de taille critique ; une exposition à SFL, filiale détenue à 95 % par Colonial, ce dernier ayant lancé une offre de fusion avec une décote sur les termes d'échange, alors qu'en France les rachats de minoritaires se font généralement à l'ANR.

4. Retour marqué du M&A et du recyclage du capital : Dans un contexte de capital encore coûteux, le recyclage d'actifs est devenu central. 2025 a vu un net redémarrage des opérations de fusions-acquisitions, motivées par : la création de cash-flow, l'amélioration des rendements, la constitution de plateformes de taille critique plus attractives pour les investisseurs internationaux. Ces opérations confirment l'attractivité stratégique des valorisations des foncières cotées.

5. Financement : amélioration progressive mais sélective : Au second semestre, l'accès aux marchés de la dette s'est amélioré : diversification des sources de financement, conditions plus lisibles qu'en 2023-2024, accès facilité pour les signatures de qualité, soutenues par les agences de notation.

6. Conclusion : 2025 n'a pas été l'année du rebond boursier, mais elle a posé les bases d'un nouveau cycle : bilans renforcés, discipline accrue dans l'allocation du capital, fondamentaux opérationnels solides. Ainsi, 2025 apparaît comme une année charnière, sans catalyseur immédiat mais riche en signaux positifs, où les fondations d'une création de valeur plus durable ont été posées, alors que les valorisations demeurent exceptionnellement attractives.

Claresco Allocation Flexible (fond flexible dynamique) progresse de 15,4% avec une surperformance de 2,0 points vis-à-vis de son indice de référence (50% Bloomberg Eurozone 50 Net Return, dividendes nets réinvestis, cours de clôture + 50% Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3-5 years, coupons nets réinvestis, cours de clôture.).

La performance des actifs du fonds a de nouveau été tirée par l'exposition aux marchés actions. Le fonds a dans l'ensemble été majoritairement exposé aux actions mais l'allocation a significativement évolué à plusieurs moments dans l'année. L'un des mouvements les plus déterminants a été le retour sur les actifs US lors de la forte correction en mars-avril provoquée par le lancement de la guerre commerciale par le Président Trump, où la volatilité de la période n'a eu d'égal que la vigueur du rebond qui a suivi.

La déception de l'année est venue des marchés obligataires qui n'ont que très faiblement contribué à la performance du fait de tensions persistantes sur les parties longues des courbes de taux. À l'opposé, la résilience des marchés européens dans un environnement submergé par l'activisme du président US est à noter et laisse entrevoir une année 2026 qui pourrait être intéressante également pour les actifs hors des US.

Rapport du Conseil d'Administration

Claresco Placement (fonds flexible prudent) progresse de 3,7% avec une sous-performance de 0,3 points vis-à-vis de son indice de référence (20% Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return converti en euros + 80% Bloomberg Barclays EuroAggregate Corp).

C'est de nouveau la revalorisation des marchés actions qui a largement contribué à la performance du fonds, les marchés obligataires n'ayant que très faiblement contribué à la performance durant l'année. A l'exception de la période février-avril, la faible volatilité des marchés financiers n'a pas été une source d'opportunité pour apporter de grandes modifications au portefeuille qui est resté globalement robuste dans ce contexte.

L'année 2026 s'annonce peut-être plus intéressante dans sa deuxième moitié pour les porteurs d'obligations avec le retour des espoirs de baisse de taux et de ralentissement économique progressif. Malgré tout, l'activisme du président US pourrait, à nouveau, nous apporter quelques périodes de turbulence, propice aux arbitrages de portefeuilles.

Claresco Office Racine Convictions (fond flexible dynamique) progresse de 3,4% avec une sous-performance de 1,0 points vis-à-vis de son indice de référence (50% Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return converti en euros + 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate Total Return).

La revalorisation des actions a été le principal contributeur à la performance du fonds même si les stratégies « equal weight » n'ont pas permis de capturer toute la performance des valeurs technologiques, à nouveau très solides malgré un début d'année compliqué. La performance en euros a par ailleurs été affectée par une dépréciation de 12% du USD vis-à-vis de l'Euro.

La performance des obligations a été freinée par la résistance des taux longs tout au long de l'année mais a néanmoins été soutenue par la bonne performance des obligations à haut rendement et émergentes.

Dans ce contexte, l'exposition aux actions a oscillé entre 37% et 65% (moyenne 60%) avec une surpondération de l'Asie hors Japon (15% du portefeuille) et une sous-pondération de l'Europe. L'exposition aux obligations a oscillé entre 28% et 38% (moyenne 30%) avec une forte contribution des obligations d'entreprises européennes à haut rendement (10% du portefeuille) et des obligations émergentes (8% du portefeuille). La part en liquidités et investie en monétaire a oscillé entre 1% et 27% (moyenne 12%).

Claresco Ice Momentum (fond flexible dynamique) progresse de 10,3% avec une surperformance de 5,6 points vis-à-vis de son indice de référence (50% Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return converti en euros + 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate Total Return).

La performance des actifs du fonds a de nouveau été tirée par l'exposition aux marchés actions. Le fonds a dans l'ensemble été majoritairement exposé aux actions mais l'allocation a significativement évolué à plusieurs moments dans l'année. L'un des mouvements les plus déterminants a été le retour sur les actifs US lors de la forte correction en mars-avril provoquée par le lancement de la guerre commerciale par le Président Trump, où la volatilité de la période n'a eu d'égal que la vigueur du rebond qui a suivi.

La déception de l'année est venue des marchés obligataires qui n'ont que très faiblement contribué à la performance du fait de tensions persistantes sur les parties longues des courbes de taux. A l'opposé, la résilience des marchés européens dans un environnement submergé par l'activisme du président US est à noter et laisse entrevoir une année 2026 qui pourrait être intéressante également pour les actifs hors des US.



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de
CLARESCO SICAV
5, Allée Scheffer
L- 2520 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CLARESCO SICAV (« le Fonds ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état des actifs nets et le portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou d'un de ses compartiments à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 14 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Pascale Leroy

CLARESCO SICAV
Etats financiers combinés

CLARESCO SICAV

Etat combiné des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		352.255.487,82
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	348.496.008,08
<i>Prix de revient</i>		<i>308.164.122,06</i>
Avoirs en banque et liquidités		3.466.909,68
A recevoir sur investissements vendus		81.842,08
A recevoir sur souscriptions		62.152,69
Dividendes à recevoir, nets		58.204,63
Intérêts à recevoir, nets		90.370,66
Passifs		2.553.922,09
Découvert bancaire		97.269,62
A payer sur investissements achetés		553.152,05
A payer sur rachats		38.072,21
Commissions de gestion à payer	3	602.353,38
Commissions de performance à payer	4	1.123.715,81
Autres passifs		139.359,02
Valeur nette d'inventaire		349.701.565,73

CLARESCO SICAV

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		5.728.125,55
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		5.380.043,65
Intérêts reçus sur obligations, nets		252.374,39
Intérêts bancaires		89.124,95
Autres revenus		6.582,56
Dépenses		9.403.478,87
Commissions de gestion	3	6.479.888,53
Commissions de performance	4	1.123.715,81
Commissions de dépositaire		78.766,47
Commissions d'administration	5	226.299,79
Frais de domiciliation		12.000,00
Frais d'audit		72.201,64
Frais légaux		52.181,78
Frais de transaction		910.720,86
Rémunération administrateurs		17.861,77
Taxe d'abonnement	6	157.314,10
Intérêts payés sur découvert bancaire		25.906,60
Frais bancaires		500,01
Autres dépenses		246.121,51
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-3.675.353,32
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	33.694.171,22
- options	2.7	-171.948,40
- contrats de change à terme	2.8	1.346,25
- contrats futures	2.9	-8.813,48
- change	2.5	-6.782.806,15
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		23.056.596,12
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	19.515.800,02
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		42.572.396,14
Dividendes versés	7	-3.166,08
Souscriptions d'actions de capitalisation		48.019.966,01
Rachats d'actions de capitalisation		-37.385.538,29
Rachats d'actions de distribution		-85.974,46
Augmentation / (diminution) nette des actifs		53.117.683,32
Actifs nets au début de l'exercice		296.583.882,41
Actifs nets à la fin de l'exercice		349.701.565,73

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		43.732.225,75
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	43.537.387,18
<i>Prix de revient</i>		32.816.665,33
Avoirs en banque et liquidités		176.733,57
Dividendes à recevoir, nets		18.105,00
Passifs		99.027,51
A payer sur rachats		535,86
Commissions de gestion à payer	3	81.626,63
Autres passifs		16.865,02
Valeur nette d'inventaire		43.633.198,24

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.130.651,85
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.130.398,12
Intérêts bancaires		212,91
Autres revenus		40,82
Dépenses		1.063.093,70
Commissions de gestion	3	893.416,22
Commissions de dépositaire		10.008,14
Commissions d'administration	5	22.038,26
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		7.548,67
Frais légaux		7.020,89
Frais de transaction		72.414,88
Rémunération administrateurs		2.034,03
Taxe d'abonnement	6	20.401,94
Intérêts payés sur découvert bancaire		37,91
Frais bancaires		0,01
Autres dépenses		26.972,75
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		67.558,15
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	2.432.502,88
- change	2.5	69.115,72
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		2.569.176,75
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	5.311.642,97
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		7.880.819,72
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.259.958,62
Rachats d'actions de capitalisation		-1.103.756,40
Augmentation / (diminution) nette des actifs		8.037.021,94
Actifs nets au début de l'exercice		35.596.176,30
Actifs nets à la fin de l'exercice		43.633.198,24

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	43.633.198,24	35.596.176,30	35.640.727,31
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		216.734,557	215.349,621	227.691,869
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	178,43	146,40	139,56
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		129,000	1,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,94	95,45	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		2.035,000	2.035,000	2.035,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.199,26	1.779,38	1.672,62
Classe Z - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		374,800	444,800	491,800
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.251,09	1.003,34	934,88

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	215.349,621	7.701,124	6.316,188	216.734,557
Classe R - Actions de capitalisation	1,000	128,000	0,000	129,000
Classe I - Actions de capitalisation	2.035,000	0,000	0,000	2.035,000
Classe Z - Actions de capitalisation	444,800	0,000	70,000	374,800

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			32.816.665,33	43.537.387,18	99,78
Actions			32.816.665,33	43.537.387,18	99,78
Euro			31.992.794,09	42.208.566,00	96,73
ADIDAS AG	EUR	1.400	343.226,17	236.670,00	0,54
AIRBUS SE	EUR	5.600	1.086.435,17	1.111.040,00	2,55
AIR LIQUIDE SA	EUR	250	42.170,01	40.065,00	0,09
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	5.550	518.442,30	889.443,00	2,04
AIR LIQUIDE SA-PF-2024	EUR	100	17.148,70	16.026,00	0,04
ALLIANZ SE-REG	EUR	4.000	822.473,79	1.562.000,00	3,58
ARGENX SE	EUR	660	400.723,44	473.088,00	1,08
ASML HOLDING NV	EUR	4.000	2.502.157,81	3.685.600,00	8,45
AXA SA	EUR	18.000	509.422,73	737.280,00	1,69
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	100.000	1.080.890,92	2.005.000,00	4,60
BANCO SANTANDER SA	EUR	200.000	863.085,70	2.014.000,00	4,62
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	2.200	1.715.127,79	1.310.100,00	3,00
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	8.000	762.883,93	695.680,00	1,59
DANONE	EUR	7.000	517.736,31	537.460,00	1,23
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	EUR	33.000	791.451,27	1.092.630,00	2,50
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	900	235.044,00	201.330,00	0,46
ELIS SA	EUR	18.000	337.622,82	436.680,00	1,00
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3.800	708.613,00	1.025.620,00	2,35
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	10.000	410.402,86	489.800,00	1,12
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	800	175.122,39	178.400,00	0,41
HERMES INTERNATIONAL	EUR	530	833.064,09	1.124.660,00	2,58
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1.100	446.390,95	452.100,00	1,04
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	11.500	558.967,01	647.910,00	1,48
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	10.000	363.682,63	377.300,00	0,86
ING GROEP NV	EUR	30.000	630.099,00	720.300,00	1,65
INTESA SANPAOLO	EUR	200.000	758.630,64	1.184.200,00	2,71
L'OREAL	EUR	410	156.274,89	150.306,00	0,34
L'OREAL PF 2027	EUR	1.100	456.196,41	403.260,00	0,92
LEGRAND SA	EUR	2.700	279.820,77	343.575,00	0,79
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	600	341.589,06	387.000,00	0,89
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1.200	500.996,86	674.640,00	1,55
PUBLICIS GROUPE	EUR	3.800	288.009,60	336.756,00	0,77
RENK GROUP AG	EUR	2.400	92.238,18	128.688,00	0,29
RHEINMETALL AG	EUR	500	229.598,97	780.500,00	1,79
SAFRAN SA	EUR	3.900	563.874,90	1.159.860,00	2,66
SAP SE	EUR	10.000	1.849.627,56	2.083.500,00	4,78
SBM OFFSHORE NV	EUR	18.000	372.237,41	441.000,00	1,01
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10.700	1.987.797,35	2.513.430,00	5,76
SCOR SE	EUR	20.000	488.294,29	574.800,00	1,32
SEB SA-PF	EUR	1.500	219.380,28	73.950,00	0,17
SEB SA PF27	EUR	300	32.500,54	14.790,00	0,03
SIEMENS AG-REG	EUR	6.000	1.274.148,13	1.434.900,00	3,29
SIEMENS ENERGY AG	EUR	7.400	564.605,57	890.960,00	2,04
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	3.000	130.268,19	134.760,00	0,31
SOCIETE GENERALE SA	EUR	13.000	407.663,16	893.360,00	2,05
SPIE SA	EUR	10.000	213.724,30	492.600,00	1,13
THALES SA	EUR	740	113.290,46	170.052,00	0,39

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TOTALENERGIES SE	EUR	21.300	1.008.178,48	1.184.067,00	2,71
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	13.000	965.498,70	1.205.880,00	2,76
UNICREDIT SPA	EUR	25.000	1.124.018,90	1.773.000,00	4,06
VINCI SA	EUR	5.000	526.251,25	600.250,00	1,38
VIVENDI SE	EUR	50.000	375.694,45	118.300,00	0,27
Livre Sterling			823.871,24	1.328.821,18	3,05
ASTRAZENECA PLC	GBP	8.400	823.871,24	1.328.821,18	3,05
Autres valeurs mobilières			-	-	0,00
Actions			-	-	0,00
Euro			-	-	0,00
LET'S GOWEX S.A	EUR	50.000	-	-	0,00
Total du portefeuille-titres			32.816.665,33	43.537.387,18	99,78
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				176.733,57	0,41
Autres actifs/(passifs) nets				-80.922,51	-0,19
Total				43.633.198,24	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Europe

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
France	40,99
Allemagne	23,53
Pays-Bas	14,74
Espagne	10,70
Italie	6,78
Royaume-Uni	3,04
Total	99,78

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Banques, institutions financières	26,79
Electrotechnique et électronique	9,84
Electronique et semi-conducteurs	9,31
Assurances	8,13
Industrie pharmaceutique et cosmétique	8,10
Industrie aéronautique et spatiale	7,38
Internet et services d'Internet	4,78
Pétrole	3,72
Textile et habillement	3,12
Constructions, matériaux de construction	2,91
Sociétés immobilières	2,76
Services divers	2,18
Chimie	2,17
Construction de machines et appareils	2,04
Distribution, commerce de détail	1,49
Industrie agro-alimentaire	1,23
Biotechnologie	1,08
Transports	1,04
Art graphique, maison d'édition	1,04
Holdings et sociétés financières	0,50
Bien de consommation divers	0,17
Télécommunication	-
Total	99,78

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		41.769.049,66
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	41.499.870,36
<i>Prix de revient</i>		34.039.825,62
Avoirs en banque et liquidités		262.368,44
A recevoir sur souscriptions		4.847,50
Intérêts à recevoir, nets		1.963,36
Passifs		195.964,81
A payer sur investissements achetés		60.997,47
Commissions de gestion à payer	3	72.325,01
Commissions de performance à payer	4	46.496,55
Autres passifs		16.145,78
Valeur nette d'inventaire		41.573.084,85

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.228.591,01
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.212.784,65
Intérêts reçus sur obligations, nets		14.846,92
Intérêts bancaires		894,62
Autres revenus		64,82
Dépenses		985.640,52
Commissions de gestion	3	800.071,88
Commissions de performance	4	46.496,55
Commissions de dépositaire		9.666,53
Commissions d'administration	5	23.521,86
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		5.626,03
Frais légaux		7.242,78
Frais de transaction		49.479,80
Rémunération administrateurs		1.905,41
Taxe d'abonnement	6	19.389,26
Autres dépenses		21.040,42
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		242.950,49
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	2.084.563,67
- change	2.5	-6,18
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		2.327.507,98
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	7.138.469,96
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.465.977,94
Souscriptions d'actions de capitalisation		924.374,60
Rachats d'actions de capitalisation		-3.163.534,55
Augmentation / (diminution) nette des actifs		7.226.817,99
Actifs nets au début de l'exercice		34.346.266,86
Actifs nets à la fin de l'exercice		41.573.084,85

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	41.573.084,85	34.346.266,86	40.373.315,46
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		112.250,034	118.236,958	135.189,818
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	305,01	237,66	251,09
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		504,000	286,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115,96	92,14	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		2.538,000	2.875,000	2.825,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.312,28	1.790,86	1.866,00
Classe Z - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		1.023,000	1.020,000	1.067,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.376,90	1.048,94	1.083,46

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	118.236,958	3.138,918	9.125,842	112.250,034
Classe R - Actions de capitalisation	286,000	303,000	85,000	504,000
Classe I - Actions de capitalisation	2.875,000	3,000	340,000	2.538,000
Classe Z - Actions de capitalisation	1.020,000	3,000	0,000	1.023,000

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			31.518.354,32	38.814.741,65	93,37
Actions			30.908.454,32	38.167.783,15	91,81
Euro			30.908.454,32	38.167.783,15	91,81
2CRSI SA	EUR	20.000	200.333,00	229.200,00	0,55
ABC ARBITRAGE	EUR	20.000	117.294,67	108.000,00	0,26
ABIONYX PHARMA SA	EUR	32.000	121.603,60	121.120,00	0,29
ABIVAX SA	EUR	19.000	301.958,80	2.287.600,00	5,50
ASSYSTEM	EUR	9.500	318.074,58	405.650,00	0,98
AUBAY	EUR	14.000	454.917,49	799.400,00	1,92
AYVENS SA	EUR	110.000	1.138.483,24	1.258.400,00	3,03
BENETEAU	EUR	10.000	84.938,00	83.050,00	0,20
BILENDI	EUR	62.900	869.312,03	1.141.635,00	2,75
BOLLORE SE	EUR	20.000	113.408,41	95.880,00	0,23
CLARIANE SE	EUR	70.000	166.284,38	275.380,00	0,66
COFACE SA	EUR	40.000	506.461,40	628.000,00	1,51
COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	EUR	8.368	99.524,66	83.596,32	0,20
COMPAGNIE DE L'ODET SA	EUR	670	984.977,53	899.140,00	2,16
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	11.500	247.207,60	291.525,00	0,70
COVIVIO	EUR	20.000	1.013.012,48	1.133.000,00	2,73
DBV TECHNOLOGIES SA	EUR	50.000	213.617,00	169.000,00	0,41
ELIS SA	EUR	81.000	1.328.417,19	1.965.060,00	4,73
EMEIS SA	EUR	40.000	495.368,30	573.200,00	1,38
EQUASENS	EUR	2.000	96.489,28	90.000,00	0,22
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	6.000	181.325,28	489.000,00	1,18
EXOSENS SAS	EUR	15.000	453.873,43	726.750,00	1,75
FAGRON	EUR	17.000	274.791,56	362.100,00	0,87
FRANCAISE ENERGIE	EUR	22.000	837.163,69	698.500,00	1,68
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	700	60.459,57	109.620,00	0,26
GREENERGY RENOVABLES	EUR	24.000	1.000.216,52	2.066.400,00	4,97
HEXAOM	EUR	11.000	427.312,09	357.500,00	0,86
HUNYVERS SACA	EUR	6.541	78.492,00	46.310,28	0,11
ID LOGISTICS GROUP	EUR	4.600	1.598.279,57	1.890.600,00	4,55
INTERPARFUMS SA	EUR	9.000	214.917,75	226.980,00	0,55
INVENTIVA SA	EUR	50.000	172.475,60	197.250,00	0,47
IPSOS	EUR	4.000	153.002,45	137.040,00	0,33
JCDECAUX SE	EUR	30.000	433.630,56	464.400,00	1,12
KINEPOLIS	EUR	7.000	301.536,57	210.000,00	0,51
LAGARDERE SA	EUR	13.000	255.107,16	246.220,00	0,59
LISI	EUR	8.600	390.996,79	456.660,00	1,10
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	300.000	420.472,00	468.900,00	1,13
LUMIBIRD	EUR	6.000	128.700,00	127.200,00	0,31
MEDINCELL SA	EUR	15.000	232.282,80	378.000,00	0,91
MERSEN	EUR	16.000	542.506,59	381.600,00	0,92
NANOBIOTIX	EUR	11.000	76.493,10	214.500,00	0,52
NEURONES	EUR	5.911	283.495,47	254.468,55	0,61
NEXANS SA	EUR	2.300	233.603,78	289.340,00	0,70
OENEO	EUR	20.000	170.163,51	185.200,00	0,45
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	6.000	43.973,36	46.920,00	0,11
PIERRE & VACANCES	EUR	266.000	368.630,09	497.420,00	1,20
QUADIENT SA	EUR	34.000	587.289,21	492.320,00	1,18

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ROBERTET SA	EUR	320	290.033,43	280.960,00	0,68
RUBIS	EUR	35.000	1.017.824,49	1.122.100,00	2,70
SCOR SE	EUR	16.000	387.601,54	459.840,00	1,11
SEB SA-PF	EUR	8.900	1.165.287,50	438.770,00	1,06
SEB SA PF27	EUR	1.800	208.523,45	88.740,00	0,21
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	5.200	86.783,70	145.730,00	0,35
SMCP SA	EUR	17.000	87.769,87	106.760,00	0,26
SOCIETE BIC SA	EUR	2.000	125.391,73	103.000,00	0,25
SOPRA STERIA GROUP	EUR	3.400	543.991,34	525.640,00	1,26
SPIE SA	EUR	16.400	325.424,81	807.864,00	1,94
SWORD GROUP	EUR	26.000	794.297,08	933.400,00	2,25
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	35.000	772.755,50	1.136.800,00	2,73
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	34.000	293.102,57	283.220,00	0,68
TRIGANO SA	EUR	7.400	923.818,59	1.297.220,00	3,12
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	6.400	500.666,55	593.664,00	1,43
VALLOUREC SA	EUR	50.000	683.110,54	784.500,00	1,89
VALNEVA SE	EUR	60.000	297.521,25	223.080,00	0,54
VENTE-UNIQUE.COM SA	EUR	40.000	334.967,58	630.000,00	1,52
VETOQUINOL SA	EUR	1.500	118.106,80	125.250,00	0,30
VICAT	EUR	6.000	232.771,12	456.000,00	1,10
VIRBAC SA	EUR	2.300	789.757,72	822.250,00	1,98
VIVENDI SE	EUR	130.000	418.805,00	307.580,00	0,74
VUSION	EUR	3.400	449.731,34	694.280,00	1,67
WALLIX GROUP	EUR	3.000	47.727,00	73.500,00	0,18
WENDEL	EUR	13.000	1.219.809,68	1.068.600,00	2,57
Obligations			609.900,00	646.958,50	1,56
Euro			609.900,00	646.958,50	1,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 21-09-28	EUR	300.000	277.500,00	294.598,50	0,71
UNIBAIL RODAMCO SE 1.375% 04-12-31	EUR	400.000	332.400,00	352.360,00	0,85
Autres valeurs mobilières			-	-	0,00
Actions			-	-	0,00
Euro			-	-	0,00
LET'S GOWEX S.A	EUR	100.000	-	-	0,00
Organismes de placement collectif			2.521.471,30	2.685.128,71	6,46
Actions/Parts de fonds d'investissements			2.521.471,30	2.685.128,71	6,46
Euro			2.521.471,30	2.685.128,71	6,46
CLARESCO SICAV - CLARESCO FONCIER VALOR - I	EUR	300	323.832,55	343.494,00	0,83
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	9	1.069.543,05	1.199.669,76	2,89
UNION PLUS IC	EUR	6	1.128.095,70	1.141.964,95	2,75
Total du portefeuille-titres			34.039.825,62	41.499.870,36	99,82
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				262.368,44	0,63
Autres actifs/(passifs) nets				-189.153,95	-0,45
Total				41.573.084,85	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Avenir

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
France	87,67
Espagne	4,97
Luxembourg	3,07
Pays-Bas	2,73
Belgique	1,38
Total	99,82

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Holdings et sociétés financières	15,72
Biotechnologie	8,03
Energie et eau	7,70
Services divers	7,68
Internet et services d'Internet	7,35
Fonds d'investissement	6,46
Restauration, industrie hôtelière	5,72
Sociétés immobilières	5,00
Transports	4,78
Constructions, matériaux de construction	4,61
Distribution, commerce de détail	4,26
Construction de machines et appareils	3,41
Pétrole	2,96
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,96
Electrotechnique et électronique	2,80
Art graphique, maison d'édition	2,78
Service de santé publique et service social	2,25
Industrie minière	1,68
Bien de consommation divers	1,30
Assurances	1,11
Articles de bureaux et ordinateurs	0,61
Industries d'emballage	0,45
Textile et habillement	0,20
Télécommunication	-
Total	99,82

CLARESCO SICAV - Claresco USA

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		112.958.254,39
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	111.442.332,71
<i>Prix de revient</i>		<i>104.589.537,86</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.485.019,02
A recevoir sur souscriptions		8.595,03
Dividendes à recevoir, nets		22.307,63
Passifs		1.046.733,49
A payer sur rachats		1.627,98
Commissions de gestion à payer	3	226.194,23
Commissions de performance à payer	4	773.975,17
Autres passifs		44.936,11
Valeur nette d'inventaire		111.911.520,90

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.098.378,52
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.015.335,55
Intérêts bancaires		83.042,97
Dépenses		3.952.796,83
Commissions de gestion	3	2.439.405,89
Commissions de performance	4	773.975,17
Commissions de dépositaire		25.293,78
Commissions d'administration	5	67.567,50
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		31.389,04
Frais légaux		10.725,01
Frais de transaction		479.912,09
Rémunération administrateurs		6.690,55
Taxe d'abonnement	6	51.188,54
Intérêts payés sur découvert bancaire		19.277,16
Autres dépenses		46.172,10
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-2.854.418,31
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	13.431.866,87
- change	2.5	-5.713.693,81
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		4.863.754,75
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-1.193.911,45
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		3.669.843,30
Souscriptions d'actions de capitalisation		19.394.590,70
Rachats d'actions de capitalisation		-14.082.200,40
Augmentation / (diminution) nette des actifs		8.982.233,60
Actifs nets au début de l'exercice		102.929.287,30
Actifs nets à la fin de l'exercice		111.911.520,90

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	111.911.520,90	102.929.287,30	68.536.634,98
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		198.685,263	190.212,624	159.997,275
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	557,70	537,93	428,36
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		9.360,349	5.381,722	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,94	112,78	-

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	190.212,624	36.211,223	27.738,584	198.685,263
Classe R - Actions de capitalisation	5.381,722	6.310,209	2.331,582	9.360,349

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			104.589.537,86	111.442.332,71	99,58
Actions			104.589.537,86	111.442.332,71	99,58
Dollar US			104.589.537,86	111.442.332,71	99,58
3M CO	USD	15.500	2.074.555,94	2.112.676,66	1,89
AMAZON.COM INC	USD	17.700	3.404.910,38	3.478.217,27	3,11
AMERICAN EXPRESS CO	USD	17.300	5.018.118,43	5.448.778,31	4,87
AMGEN INC	USD	18.300	4.710.444,52	5.099.415,12	4,56
APPLE INC	USD	17.400	3.555.711,75	4.027.212,67	3,60
BOEING CO/THE	USD	20.700	3.434.979,16	3.826.310,23	3,42
CATERPILLAR INC	USD	15.500	5.098.675,42	7.559.581,99	6,75
CHEVRON CORP	USD	17.000	2.280.695,24	2.205.831,77	1,97
CISCO SYSTEMS INC	USD	17.000	1.128.369,85	1.114.856,12	1,00
DANAHER CORP	USD	5.800	1.127.449,99	1.130.372,89	1,01
ELI LILLY & CO	USD	2.500	1.870.422,24	2.287.331,86	2,04
GOLDMAN SACHS GP	USD	14.200	9.138.773,78	10.626.426,02	9,50
HOME DEPOT INC	USD	19.000	6.180.796,13	5.566.065,04	4,97
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	17.400	2.989.212,07	2.889.976,16	2,58
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	16.700	3.786.322,83	4.211.397,07	3,76
JOHNSON & JOHNSON	USD	16.500	2.397.365,67	2.907.096,03	2,60
JPMORGAN CHASE & CO	USD	18.400	4.847.477,77	5.047.546,40	4,51
MCDONALD'S CORP	USD	16.500	4.400.851,16	4.293.287,08	3,84
MERCK & CO. INC.	USD	17.800	1.312.811,89	1.595.120,04	1,43
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	5.000	1.064.724,65	1.214.924,23	1,09
MICROSOFT CORP	USD	16.900	5.770.992,51	6.958.264,94	6,22
NIKE INC -CL B	USD	23.000	1.116.239,68	1.247.514,05	1,11
NVIDIA CORP	USD	17.600	2.612.393,41	2.794.483,23	2,50
SALESFORCE INC	USD	17.500	4.068.116,81	3.946.811,68	3,53
SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	USD	16.800	5.063.469,88	4.634.517,28	4,14
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	2.500	1.231.726,82	1.233.292,18	1,10
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	20.000	6.874.594,72	5.620.807,08	5,02
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	17.000	579.269,06	589.485,78	0,53
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	20.200	5.730.812,49	6.031.280,44	5,39
WALT DISNEY CO/THE	USD	18.000	1.719.253,61	1.743.453,09	1,56
Total du portefeuille-titres			104.589.537,86	111.442.332,71	99,58
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				1.485.019,02	1,33
Autres actifs/(passifs) nets				-1.015.830,83	-0,91
Total				111.911.520,90	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco USA

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
États-Unis	99,58
Total	99,58

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Banques, institutions financières	18,87
Industrie pharmaceutique et cosmétique	10,62
Internet et services d'Internet	9,74
Articles de bureaux et ordinateurs	8,36
Distribution, commerce de détail	8,08
Construction de machines et appareils	7,77
Industrie aéronautique et spatiale	6,00
Holdings et sociétés financières	5,39
Service de santé publique et service social	5,02
Electronique et semi-conducteurs	4,68
Constructions, matériaux de construction	4,14
Restauration, industrie hôtelière	3,84
Pétrole	1,97
Bien de consommation divers	1,89
Art graphique, maison d'édition	1,56
Textile et habillement	1,12
Télécommunication	0,53
Total	99,58

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		56.442.360,08
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	55.744.694,55
<i>Prix de revient</i>		49.036.393,01
Avoirs en banque et liquidités		658.960,38
A recevoir sur souscriptions		19.952,74
Intérêts à recevoir, nets		18.752,41
Passifs		579.048,08
A payer sur investissements achetés		240.113,98
A payer sur rachats		19.834,72
Commissions de gestion à payer	3	64.711,34
Commissions de performance à payer	4	235.343,41
Autres passifs		19.044,63
Valeur nette d'inventaire		55.863.312,00

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		436.603,48
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		364.318,85
Intérêts reçus sur obligations, nets		66.928,08
Intérêts bancaires		3.805,56
Autres revenus		1.550,99
Dépenses		1.112.249,99
Commissions de gestion	3	620.417,99
Commissions de performance	4	235.343,41
Commissions de dépositaire		11.195,35
Commissions d'administration	5	34.486,78
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		9.254,26
Frais légaux		4.867,96
Frais de transaction		132.129,30
Rémunération administrateurs		2.574,07
Taxe d'abonnement	6	22.649,32
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.196,34
Autres dépenses		36.935,21
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-675.646,51
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	6.687.482,94
- options	2.7	-139.705,00
- contrats de change à terme	2.8	1.346,25
- contrats futures	2.9	-12.150,78
- change	2.5	-174.887,47
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		5.686.439,43
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	867.669,16
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		6.554.108,59
Souscriptions d'actions de capitalisation		15.755.860,24
Rachats d'actions de capitalisation		-4.151.110,20
Augmentation / (diminution) nette des actifs		18.158.858,63
Actifs nets au début de l'exercice		37.704.453,37
Actifs nets à la fin de l'exercice		55.863.312,00

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	55.863.312,00	37.704.453,37	33.210.630,15
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		142.216,872	94.832,983	86.297,050
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	240,79	208,73	193,65
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		4.428,871	258,141	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	121,04	104,97	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		40.293,712	39.643,867	39.653,867
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	523,19	451,08	416,07

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	94.832,983	61.190,099	13.806,210	142.216,872
Classe R - Actions de capitalisation	258,141	4.851,873	681,143	4.428,871
Classe I - Actions de capitalisation	39.643,867	2.590,000	1.940,155	40.293,712

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			2.773.145,00	2.959.615,75	5,30
Obligations			2.773.145,00	2.959.615,75	5,30
Euro			2.773.145,00	2.959.615,75	5,30
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	400.000	395.570,00	420.016,00	0,75
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	750.000	767.525,00	810.348,75	1,45
LA MONDIALE 4.375% 20-10-35	EUR	600.000	600.600,00	601.446,00	1,08
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	1.500.000	1.009.450,00	1.127.805,00	2,02
Organismes de placement collectif			46.263.248,01	52.785.078,80	94,49
Actions/Parts de fonds d'investissements			46.263.248,01	52.785.078,80	94,49
Euro			46.263.248,01	52.785.078,80	94,49
AMUNDI ITALY MIB ESG UCITS ETF ACC	EUR	12.000	983.270,00	1.294.800,00	2,32
AMUNDI MDAX UCITS ETF DIST	EUR	27.000	3.983.680,00	3.900.960,00	6,98
BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR C	EUR	114.000	838.788,96	2.126.556,00	3,81
CLARESCO SICAV - CLARESCO INNOVATION - PART I	EUR	500	551.979,12	1.008.245,00	1,80
CLARESCO SICAV - CLARESCO AVENIR - I	EUR	600	850.924,72	1.383.954,00	2,48
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	20	2.319.075,04	2.665.932,80	4,77
INVESCO EURO STOXX 50 ACC	EUR	30.000	3.683.811,30	4.443.000,00	7,95
ISHARES CORE DAX UCITS ETF DE EUR ACC	EUR	22.000	3.673.586,69	4.467.100,00	8,00
ISHARES USD TREASURY BOND 20 PLUS YR UCITS ETF USD DIST	EUR	1.000.000	2.806.982,89	2.750.500,00	4,92
LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	EUR	68.000	5.452.879,70	5.465.160,00	9,78
SPDR BARCLAYS EURO CORP BOND UCITS ETF	EUR	83.000	4.336.590,07	4.469.384,00	8,00
SPDR BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	106.000	5.794.027,99	5.820.248,00	10,42
XTRACKERS DAX UCITS ETF 1C	EUR	15.500	2.673.181,03	3.561.125,00	6,37
XTRACKERS EURO STOXX 50 UCITS ETF 1C	EUR	32.300	2.907.701,45	3.268.114,00	5,85
XTRACKERS MSCI AC WORLD ESG SCREENED UCITS ETF 1C	EUR	140.000	5.406.769,05	6.160.000,00	11,03
Total du portefeuille-titres			49.036.393,01	55.744.694,55	99,79
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				658.960,38	1,18
Autres actifs/(passifs) nets				-540.342,93	-0,97
Total				55.863.312,00	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
Irlande	42,32
France	26,42
Luxembourg	18,83
Allemagne	8,00
Italie	2,20
Espagne	2,02
Total	99,79

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Fonds d'investissement	94,49
Obligations d'Etats, de Provinces et communes	4,22
Assurances	1,08
Total	99,79

CLARESCO SICAV - Claresco PME

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		20.530.185,44
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	20.160.431,60
<i>Prix de revient</i>		16.321.199,21
Avoirs en banque et liquidités		349.122,79
A recevoir sur souscriptions		19.389,96
Intérêts à recevoir, nets		1.241,09
Passifs		224.408,24
A payer sur investissements achetés		172.002,61
Commissions de gestion à payer	3	35.139,82
Commissions de performance à payer	4	9.924,87
Autres passifs		7.340,94
Valeur nette d'inventaire		20.305.777,20

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		394.900,47
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		388.374,50
Intérêts reçus sur obligations, nets		6.500,00
Autres revenus		25,97
Dépenses		417.832,47
Commissions de gestion	3	332.513,22
Commissions de performance	4	9.924,87
Commissions de dépositaire		4.093,98
Commissions d'administration	5	13.395,15
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		1.880,20
Frais légaux		4.381,56
Frais de transaction		24.862,49
Rémunération administrateurs		912,75
Taxe d'abonnement	6	8.351,36
Autres dépenses		16.316,89
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-22.932,00
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	3.382.843,05
- change	2.5	-0,03
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		3.359.911,02
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	4.761.597,38
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		8.121.508,40
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.283.364,55
Rachats d'actions de capitalisation		-1.662.285,71
Augmentation / (diminution) nette des actifs		7.742.587,24
Actifs nets au début de l'exercice		12.563.189,96
Actifs nets à la fin de l'exercice		20.305.777,20

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	20.305.777,20	12.563.189,96	15.410.694,71
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		66.585,819	68.230,104	75.563,250
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	253,04	151,61	169,61
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		201,000	1,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,74	91,50	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		756,206	793,906	835,906
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.912,22	1.728,20	1.906,62
Classe Z - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		685,195	809,195	874,195
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.786,56	1.046,29	1.144,17

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	68.230,104	4.574,226	6.218,511	66.585,819
Classe R - Actions de capitalisation	1,000	340,000	140,000	201,000
Classe I - Actions de capitalisation	793,906	30,300	68,000	756,206
Classe Z - Actions de capitalisation	809,195	73,500	197,500	685,195

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			15.564.913,69	19.345.281,70	95,27
Actions			15.213.713,69	18.972.702,70	93,43
Euro			15.213.713,69	18.972.702,70	93,43
2CRSI SA	EUR	20.000	201.139,00	229.200,00	1,13
ABC ARBITRAGE	EUR	40.000	240.126,22	216.000,00	1,06
ABIONYX PHARMA SA	EUR	50.000	163.684,22	189.250,00	0,93
ABIVAX SA	EUR	8.000	167.759,11	963.200,00	4,74
ASSYSTEM	EUR	9.100	396.192,19	388.570,00	1,91
AUBAY	EUR	11.000	407.542,59	628.100,00	3,09
BENETEAU	EUR	21.000	179.387,10	174.405,00	0,86
BILENDI	EUR	38.000	469.564,38	689.700,00	3,40
COMPAGNIE CHARGEURS INVEST	EUR	10.000	203.731,20	99.900,00	0,49
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	33.000	712.308,60	836.550,00	4,12
CROSSJECT	EUR	65.000	161.690,50	142.350,00	0,70
DBV TECHNOLOGIES SA	EUR	120.000	513.824,00	405.600,00	2,00
EQUASENS	EUR	4.000	220.676,58	180.000,00	0,89
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	5.500	125.797,77	448.250,00	2,21
EXOSENS SAS	EUR	12.500	291.423,53	605.625,00	2,98
EXPLOSIFS PROD. CHI	EUR	770	168.021,01	166.320,00	0,82
FAGRON	EUR	15.600	266.791,31	332.280,00	1,64
FLEURY MICHON	EUR	2.500	68.645,99	63.500,00	0,31
FRANCAISE ENERGIE	EUR	11.000	393.013,88	349.250,00	1,72
GPE GROUPE PIZZORNO	EUR	1.600	80.513,42	92.800,00	0,46
GREENERGY RENOVABLES	EUR	14.000	538.863,59	1.205.400,00	5,94
HEXAOM	EUR	10.000	402.885,99	325.000,00	1,60
HUNYVERS SACA	EUR	9.000	97.940,14	63.720,00	0,31
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1.300	496.587,56	534.300,00	2,63
INNATE PHARMA SA	EUR	43.000	181.794,70	68.886,00	0,34
INVENTIVA SA	EUR	120.000	413.283,00	473.400,00	2,33
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	2.500	80.027,25	74.750,00	0,37
KINEPOLIS	EUR	4.700	202.566,76	141.000,00	0,69
LAGARDERE SA	EUR	10.200	210.787,37	193.188,00	0,95
LISI	EUR	8.000	372.919,77	424.800,00	2,09
LNA SANTE	EUR	3.700	120.961,03	90.650,00	0,45
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	110.000	179.546,00	171.930,00	0,85
LUMIBIRD	EUR	14.000	300.300,00	296.800,00	1,46
MEDINCELL SA	EUR	12.000	129.718,55	302.400,00	1,49
MERSEN	EUR	11.744	261.945,58	280.094,40	1,38
MON COURTIER ENERGIE GROUPE	EUR	12.000	115.800,00	62.400,00	0,31
NANOBIOTIX	EUR	25.000	187.049,66	487.500,00	2,40
NEURONES	EUR	4.866	227.189,36	209.481,30	1,03
NORTH ATLANTIC ENERGIES	EUR	2.700	283.240,06	117.396,00	0,58
OENEO	EUR	7.000	68.673,16	64.820,00	0,32
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	20.000	122.005,91	156.400,00	0,77
PIERRE & VACANCES	EUR	350.000	449.876,08	654.500,00	3,22
PLANISWARE SA	EUR	32.000	706.670,57	755.200,00	3,72
PULLUP ENTERTAINMENT	EUR	2.000	48.847,80	31.320,00	0,15
QUADIENT SA	EUR	50.000	856.703,78	724.000,00	3,57
ROBERTET SA	EUR	45	39.219,51	39.510,00	0,19
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	2.000	148.774,19	146.800,00	0,72

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	3.000	53.411,85	84.075,00	0,41
SMCP SA	EUR	60.000	187.584,42	376.800,00	1,86
SPIE SA	EUR	6.000	115.463,58	295.560,00	1,46
SWORD GROUP	EUR	12.000	399.488,47	430.800,00	2,12
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	3.000	85.479,52	97.440,00	0,48
TRIGANO SA	EUR	2.450	334.203,95	429.485,00	2,12
VALNEVA SE	EUR	24.000	119.334,32	89.232,00	0,44
VENTE-UNIQUE.COM SA	EUR	35.000	275.296,45	551.250,00	2,71
VETOQUINOL SA	EUR	5.000	389.261,00	417.500,00	2,06
VICAT	EUR	3.500	119.978,91	266.000,00	1,31
VIRBAC SA	EUR	430	153.029,11	153.725,00	0,76
VUSION	EUR	1.700	224.601,68	347.140,00	1,71
WALLIX GROUP	EUR	5.600	80.570,46	137.200,00	0,68
Obligations			351.200,00	372.579,00	1,83
Euro			351.200,00	372.579,00	1,83
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 21-09-28	EUR	200.000	185.000,00	196.399,00	0,97
UNIBAIL RODAMCO SE 1.375% 04-12-31	EUR	200.000	166.200,00	176.180,00	0,87
Autres valeurs mobilières			-	-	0,00
Actions			-	-	0,00
Euro			-	-	0,00
LET'S GOWEX S.A	EUR	5.000	-	-	0,00
Organismes de placement collectif			756.285,52	815.149,90	4,01
Actions/Parts de fonds d'investissements			756.285,52	815.149,90	4,01
Euro			756.285,52	815.149,90	4,01
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	3	349.341,30	399.889,92	1,97
UNION PLUS IC	EUR	2	406.944,22	415.259,98	2,05
Total du portefeuille-titres			16.321.199,21	20.160.431,60	99,28
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				349.122,79	1,72
Autres actifs/(passifs) nets				-203.777,19	-1,00
Total				20.305.777,20	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco PME

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
France	88,41
Espagne	5,94
Belgique	2,33
Luxembourg	2,12
Pays-Bas	0,48
Total	99,28

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Biotechnologie	14,90
Internet et services d'Internet	13,54
Restauration, industrie hôtelière	11,32
Holdings et sociétés financières	9,82
Energie et eau	6,42
Distribution, commerce de détail	6,11
Services divers	5,43
Constructions, matériaux de construction	5,33
Electrotechnique et électronique	5,25
Fonds d'investissement	4,02
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,75
Transports	2,63
Construction de machines et appareils	2,62
Industrie minière	1,72
Service de santé publique et service social	1,64
Articles de bureaux et ordinateurs	1,03
Art graphique, maison d'édition	0,95
Sociétés immobilières	0,87
Chimie	0,82
Service d'environnement et de recyclage	0,72
Pétrole	0,58
Textile et habillement	0,49
Industries d'emballage	0,32
Total	99,28

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		24.795.294,41
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	24.669.045,56
<i>Prix de revient</i>		<i>24.808.776,59</i>
Avoirs en banque et liquidités		28.277,71
A recevoir sur investissements vendus		81.842,08
Dividendes à recevoir, nets		16.129,06
Passifs		72.553,08
A payer sur rachats		16.073,65
Commissions de gestion à payer	3	45.103,42
Autres passifs		11.376,01
Valeur nette d'inventaire		24.722.741,33

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.058.425,49
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.053.541,57
Intérêts bancaires		229,14
Autres revenus		4.654,78
Dépenses		691.934,23
Commissions de gestion	3	556.676,76
Commissions de dépositaire		6.448,14
Commissions d'administration	5	21.911,88
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		4.739,19
Frais légaux		6.012,19
Frais de transaction		47.040,51
Rémunération administrateurs		1.214,66
Taxe d'abonnement	6	12.718,79
Intérêts payés sur découvert bancaire		0,09
Autres dépenses		33.972,02
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		366.491,26
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-739.841,27
- change	2.5	-14.704,03
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-388.054,04
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	1.497.145,25
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.109.091,21
Dividendes versés	7	-3.166,08
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.550.088,98
Rachats d'actions de capitalisation		-4.074.466,35
Rachats d'actions de distribution		-85.974,46
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-1.504.426,70
Actifs nets au début de l'exercice		26.227.168,03
Actifs nets à la fin de l'exercice		24.722.741,33

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	24.722.741,33	26.227.168,03	29.231.968,00
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		199.044,778	220.193,709	245.734,396
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,97	96,05	98,92
Classe DP - Actions de distribution				
Nombre d'actions		-	1.230,000	1.190,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	67,88	73,01
Dividende par action		2,72	2,92	2,72
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		4.477,811	1.654,323	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,59	104,84	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		3.756,100	4.270,956	4.207,532
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.145,30	1.085,09	1.102,02
Classe Z - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		47,495	302,495	322,495
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	653,86	613,89	618,01

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	220.193,709	11.476,184	32.625,115	199.044,778
Classe DP - Actions de distribution	1.230,000	0,000	1.230,000	0,000
Classe R - Actions de capitalisation	1.654,323	3.247,868	424,380	4.477,811
Classe I - Actions de capitalisation	4.270,956	51,100	565,956	3.756,100
Classe Z - Actions de capitalisation	302,495	0,000	255,000	47,495

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			24.808.776,59	24.669.045,56	99,78
Actions			24.808.776,59	24.669.045,56	99,78
Euro			24.808.776,59	24.669.045,56	99,78
AEDIFICA	EUR	17.576	1.427.598,41	1.186.380,00	4,80
ALTAREA	EUR	2.530	262.217,20	277.288,00	1,12
ARGAN	EUR	2.481	174.542,93	163.746,00	0,66
AROUNDTOWN SA	EUR	326.000	855.149,34	863.248,00	3,49
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	4.300	106.466,14	96.836,00	0,39
CARE PROPERTY INVEST	EUR	12.571	160.216,71	149.092,06	0,60
COFINIMMO	EUR	16.850	1.151.733,43	1.334.520,00	5,40
COLONIAL SFL SOCIMI SA	EUR	154.500	913.548,37	844.342,50	3,42
COVIVIO	EUR	17.000	1.053.705,01	963.050,00	3,90
CTP NV	EUR	14.700	239.620,25	262.248,00	1,06
DEUTSCHE WOHNEN SE	EUR	18.000	390.146,72	372.600,00	1,51
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	25.950	597.599,07	675.997,50	2,73
GECINA SA	EUR	11.900	1.136.985,25	962.710,00	3,89
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	24.495	232.331,79	241.030,80	0,97
ICADE	EUR	8.000	169.741,60	176.000,00	0,71
KLEPIERRE SA	EUR	56.700	1.513.198,07	1.913.058,00	7,74
KOJAMO OYJ	EUR	48.450	588.741,62	495.643,50	2,00
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	18.100	1.339.468,40	1.126.725,00	4,56
MERCIALYS	EUR	31.500	356.208,43	347.760,00	1,41
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	146.200	1.606.622,03	1.817.266,00	7,35
METROVACESA SA	EUR	11.470	134.731,68	107.359,20	0,43
MONTEA NV	EUR	9.400	668.655,49	688.080,00	2,78
NEINOR HOMES SA	EUR	23.000	404.517,85	437.000,00	1,77
NEXITY	EUR	17.000	154.563,15	152.575,00	0,62
RETAIL ESTATES	EUR	3.500	221.442,46	223.300,00	0,90
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	12.500	498.491,57	366.250,00	1,48
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	82.700	1.126.640,08	1.094.121,00	4,43
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	25.600	1.801.548,51	2.374.656,00	9,61
VGP	EUR	5.500	647.772,55	541.750,00	2,19
VONOVIA SE	EUR	86.000	2.630.799,61	2.110.440,00	8,54
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	54.000	1.157.830,00	1.194.480,00	4,83
WERELDHAVE NV	EUR	26.200	421.730,69	504.612,00	2,04
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	14.100	468.756,50	408.195,00	1,65
YIT OYJ	EUR	63.000	195.455,68	196.686,00	0,80
Total du portefeuille-titres			24.808.776,59	24.669.045,56	99,78
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				28.277,71	0,11
Autres actifs/(passifs) nets				25.418,06	0,10
Total				24.722.741,33	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
France	29,65
Belgique	23,16
Allemagne	19,03
Espagne	12,97
Luxembourg	5,95
Pays-Bas	5,83
Finlande	2,80
Autriche	0,39
Total	99,78

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Sociétés immobilières	98,55
Constructions, matériaux de construction	0,80
Holdings et sociétés financières	0,43
Total	99,78

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		18.811.222,92
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	18.638.169,18
<i>Prix de revient</i>		<i>16.765.960,78</i>
Avoirs en banque et liquidités		172.738,48
Dividendes à recevoir, nets		315,26
Passifs		143.075,34
Découvert bancaire		97.269,62
Commissions de gestion à payer	3	32.467,46
Commissions de performance à payer	4	5.332,98
Autres passifs		8.005,28
Valeur nette d'inventaire		18.668.147,58

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		15.407,21
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		14.939,34
Intérêts bancaires		467,87
Dépenses		437.332,85
Commissions de gestion	3	311.947,95
Commissions de performance	4	5.332,98
Commissions de dépositaire		4.035,54
Commissions d'administration	5	12.593,71
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		4.398,51
Frais légaux		3.843,22
Frais de transaction		66.018,37
Rémunération administrateurs		923,00
Taxe d'abonnement	6	7.906,53
Intérêts payés sur découvert bancaire		4.768,05
Autres dépenses		14.364,99
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-421.925,64
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	5.566.884,00
- change	2.5	-949.215,01
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		4.195.743,35
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	16.422,63
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		4.212.165,98
Souscriptions d'actions de capitalisation		958.037,23
Rachats d'actions de capitalisation		-2.597.943,69
Augmentation / (diminution) nette des actifs		2.572.259,52
Actifs nets au début de l'exercice		16.095.888,06
Actifs nets à la fin de l'exercice		18.668.147,58

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	18.668.147,58	16.095.888,06	12.558.148,41
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		75.001,218	77.971,529	79.069,672
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	177,73	138,65	109,92
Classe R - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		1.545,995	4.879,416	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,40	111,20	-
Classe I - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		2.565,600	3.087,600	3.220,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.996,48	1.535,86	1.200,68

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	77.971,529	3.043,837	6.014,148	75.001,218
Classe R - Actions de capitalisation	4.879,416	1.212,270	4.545,691	1.545,995
Classe I - Actions de capitalisation	3.087,600	218,000	740,000	2.565,600

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			16.765.960,78	18.638.169,18	99,84
Actions			16.765.960,78	18.638.169,18	99,84
Dollar US			16.765.960,78	18.638.169,18	99,84
10X GENOMICS INC-CLASS A	USD	32.000	378.880,54	444.338,50	2,38
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	3.000	387.174,10	546.977,69	2,93
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	1.400	192.627,38	174.707,99	0,94
APPLIED OPTOELECTRONICS INC	USD	54.000	1.163.199,18	1.602.622,17	8,58
BAIDU INC - SPON ADR	USD	4.000	422.953,99	444.951,47	2,38
BEAM THERAPEUTICS INC	USD	24.000	485.398,96	566.388,56	3,03
BROADCOM INC	USD	1.300	443.815,61	383.049,55	2,05
BYD CO LTD-UNSPONSORED ADR	USD	20.000	218.672,16	206.197,85	1,10
CIENA CORP	USD	3.000	493.365,69	597.318,24	3,20
COHERENT CORP	USD	5.000	534.108,47	785.671,72	4,21
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	USD	2.700	626.708,29	519.817,81	2,78
CRISPR THERAPEUTICS AG	USD	18.400	855.161,03	821.467,73	4,40
FABRINET	USD	1.000	365.518,68	387.604,29	2,08
GRAIL INC	USD	5.300	256.376,14	386.197,00	2,07
GUARDANT HEALTH INC	USD	4.300	185.965,51	373.916,23	2,00
ILLUMINA INC	USD	3.500	326.234,40	390.822,41	2,09
INTELLIA THERAPEUTICS INC	USD	35.000	272.665,34	267.878,43	1,43
KARMAN HOLDINGS INC	USD	5.300	295.719,28	330.155,80	1,77
LUMENTUM HOLDINGS INC	USD	3.250	475.395,89	1.019.851,44	5,46
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	5.200	412.411,51	376.209,77	2,02
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	4.600	670.175,79	1.117.730,29	5,99
NLIGHT --- REGISTERED SHS	USD	9.500	301.295,69	303.375,62	1,63
NUSCALE POWER CORP	USD	24.500	518.829,06	295.560,19	1,58
OUSTER INC	USD	18.000	249.540,52	331.466,03	1,78
PACIFIC BIOSCIENCES OF CALIF	USD	540.000	754.507,45	859.696,92	4,61
PROCEPT BIOROBOTICS CORP	USD	18.000	513.563,22	482.104,55	2,58
RAMBUS INC	USD	3.300	294.326,31	258.161,93	1,38
ROKU INC	USD	6.000	584.162,86	554.180,15	2,97
STEREOTAXIS INC.	USD	303.000	649.461,12	593.308,36	3,18
SYNAPTICS INC	USD	2.800	181.276,78	176.448,15	0,95
SYNTEC OPTICS HOLDINGS INC	USD	100.000	231.791,34	243.487,14	1,30
TEMPUS AI INC	USD	10.100	656.119,56	507.751,58	2,72
TESLA INC	USD	3.000	1.023.927,10	1.148.612,29	6,15
TRANSMEDICS GROUP INC	USD	4.200	460.361,10	434.982,12	2,33
TWIST BIOSCIENCE CORP	USD	16.000	601.446,07	432.079,01	2,31
VIAVI SOLUTIONS INC	USD	18.000	282.824,66	273.080,20	1,46
Total du portefeuille-titres			16.765.960,78	18.638.169,18	99,84
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				75.468,86	0,40
Autres actifs/(passifs) nets				-45.490,46	-0,24
Total				18.668.147,58	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Innovation

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
États-Unis	88,94
Chine	4,42
Suisse	4,40
Thaïlande	2,08
Total	99,84

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Electrotechnique et électronique	17,45
Electronique et semi-conducteurs	16,51
Biotechnologie	13,77
Holdings et sociétés financières	11,89
Industrie pharmaceutique et cosmétique	11,68
Internet et services d'Internet	9,07
Industrie automobile	6,15
Service de santé publique et service social	5,05
Télécommunication	3,20
Articles de bureaux et ordinateurs	3,00
Chimie	2,07
Total	99,84

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		11.004.568,99
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	10.897.225,43
<i>Prix de revient</i>		9.618.052,88
Avoirs en banque et liquidités		56.430,90
Dividendes à recevoir, nets		1.347,68
Intérêts à recevoir, nets		49.564,98
Passifs		19.452,16
Commissions de gestion à payer	3	14.059,70
Autres passifs		5.392,46
Valeur nette d'inventaire		10.985.116,83

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		215.583,09
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		103.397,01
Intérêts reçus sur obligations, nets		112.162,00
Intérêts bancaires		1,85
Autres revenus		22,23
Dépenses		217.119,69
Commissions de gestion	3	168.431,89
Commissions de dépositaire		2.805,36
Commissions d'administration	5	9.557,07
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		2.379,70
Frais légaux		2.858,00
Frais de transaction		8.688,11
Rémunération administrateurs		528,37
Taxe d'abonnement	6	5.001,60
Intérêts payés sur découvert bancaire		77,65
Frais bancaires		500,00
Autres dépenses		15.091,94
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-1.536,60
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	265.467,06
- options	2.7	-12.515,40
- contrats futures	2.9	1.668,65
- change	2.5	-3.232,13
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		249.851,58
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	168.817,02
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		418.668,60
Souscriptions d'actions de capitalisation		539.198,54
Rachats d'actions de capitalisation		-1.432.406,93
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-474.539,79
Actifs nets au début de l'exercice		11.459.656,62
Actifs nets à la fin de l'exercice		10.985.116,83

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	10.985.116,83	11.459.656,62	11.656.864,21
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		33.716,435	36.467,144	38.905,389
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	325,80	314,24	299,62

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	36.467,144	1.729,032	4.479,741	33.716,435

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			4.829.806,77	5.505.429,65	50,12
Actions			1.656.121,69	2.186.709,29	19,91
Dollar US			695.998,07	938.078,41	8,54
ALPHABET INC-CL A	USD	600	39.881,61	159.884,22	1,46
AMAZON.COM INC	USD	400	38.843,34	78.603,78	0,72
CHEVRON CORP	USD	400	60.198,75	51.901,92	0,47
COCA-COLA CO/THE	USD	1.100	61.738,57	65.469,95	0,60
DANAHER CORP	USD	400	68.407,02	77.956,75	0,71
HOME DEPOT INC	USD	220	61.533,43	64.449,17	0,59
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	400	68.280,97	66.436,23	0,60
JPMORGAN CHASE & CO	USD	260	34.249,88	71.324,03	0,65
MERCK & CO. INC.	USD	550	56.772,19	49.287,42	0,45
PROCTER & GAMBLE CO/THE	USD	470	61.184,76	57.343,52	0,52
SOLSTICE ADV MATERIALS INC	USD	100	-	4.135,88	0,04
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	120	34.129,39	59.198,02	0,54
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	200	76.570,89	56.208,07	0,51
WALMART INC	USD	800	34.207,27	75.879,45	0,69
Euro			787.849,79	1.044.859,48	9,51
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	333	33.897,22	53.366,58	0,49
ASML HOLDING NV	EUR	80	30.705,03	73.712,00	0,67
AXA SA	EUR	2.000	58.680,00	81.920,00	0,75
BEIERSDORF AG	EUR	440	49.104,00	41.219,20	0,38
BNP PARIBAS	EUR	940	61.513,60	75.942,60	0,69
CAPGEMINI SE	EUR	350	60.223,59	49.787,50	0,45
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	110	51.239,57	65.505,00	0,60
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	900	48.335,76	78.264,00	0,71
ESSILORLUXOTTICA	EUR	284	46.864,67	76.651,60	0,70
HERMES INTERNATIONAL	EUR	30	49.312,50	63.660,00	0,58
L'OREAL PF 2026	EUR	200	53.017,78	73.320,00	0,67
PERNOD RICARD SA	EUR	320	57.637,91	23.392,00	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	400	45.897,26	93.960,00	0,86
THALES SA	EUR	300	39.600,00	68.940,00	0,63
TOTALENERGIES SE	EUR	1.000	40.977,68	55.590,00	0,51
VINCI SA	EUR	580	60.843,22	69.629,00	0,63
Franc Suisse			108.186,81	93.036,30	0,85
NESTLE SA-REG	CHF	1.100	108.186,81	93.036,30	0,85
Livre Sterling			64.087,02	110.735,10	1,01
ASTRAZENECA PLC	GBP	700	64.087,02	110.735,10	1,01
Obligations			3.173.685,08	3.318.720,36	30,21
Euro			3.173.685,08	3.318.720,36	30,21
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	400.000	390.400,00	407.736,00	3,71
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	100.000	76.240,00	74.849,50	0,68
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	400.000	391.355,00	420.016,00	3,82
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.75% 01-02-33	EUR	600.000	669.620,00	699.075,00	6,36
LA MONDIALE 4.375% 20-10-35	EUR	300.000	300.300,00	300.723,00	2,74
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	700.000	463.300,00	526.309,00	4,79

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VIENNA INSURANCE GROUP 3.75% 02-03-46	EUR	408.000	463.970,08	409.344,36	3,73
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.875% 31-01-28	EUR	500.000	418.500,00	480.667,50	4,38
Organismes de placement collectif			4.788.246,11	5.391.795,78	49,08
Actions/Parts de fonds d'investissements			4.788.246,11	5.391.795,78	49,08
Euro			4.788.246,11	5.391.795,78	49,08
ALLIANZ EURO HIGH YIELD I C/D	EUR	300	687.527,62	862.602,00	7,85
AMUNDI CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR ACC	EUR	1.000	140.320,00	152.520,00	1,39
AMUNDI MDAX UCITS ETF DIST	EUR	2.500	370.480,00	361.200,00	3,29
CLARESCO INNOVATION - PART I	EUR	60	70.627,80	120.989,40	1,10
CLARESCO SICAV - CLARESCO AVENIR - I	EUR	60	95.339,91	138.395,40	1,26
CLARESCO SICAV - CLARESCO FONCIER VALOR - I	EUR	60	65.971,96	68.698,80	0,63
CLARESCO SICAV - CLARESCO PME CLASS I	EUR	45	77.930,57	130.412,70	1,19
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	7	824.918,95	933.076,48	8,49
ISHARES USD TREASURY BOND 20 PLUS YR UCITS ETF USD DIST	EUR	80.000	231.487,00	220.040,00	2,00
IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT EUR I ACC	EUR	4.700	631.769,00	743.775,00	6,77
LLYXOR UCITS ETF SP 500 - C-EUR	EUR	200	54.938,00	84.714,00	0,77
SPDR BARCLAYS EURO CORP BOND UCITS ETF	EUR	16.000	836.015,78	861.568,00	7,84
SPDR BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	13.000	700.919,52	713.804,00	6,50
Total du portefeuille-titres			9.618.052,88	10.897.225,43	99,20
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				56.430,90	0,51
Autres actifs/(passifs) nets				31.460,50	0,29
Total				10.985.116,83	100,00

CLARESCO SICAV - Claresco Placement

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
France	35,23
Irlande	16,34
Luxembourg	13,10
Italie	10,19
États-Unis	8,54
Espagne	4,79
Allemagne	4,75
Autriche	3,73
Royaume-Uni	1,01
Suisse	0,85
Pays-Bas	0,67
Total	99,20

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Fonds d'investissement	49,08
Obligations d'Etats, de Provinces et communes	15,66
Assurances	7,21
Holdings et sociétés financières	4,38
Services divers	3,71
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,20
Banques, institutions financières	2,65
Distribution, commerce de détail	1,99
Internet et services d'Internet	1,91
Industrie agro-alimentaire	1,44
Industrie aéronautique et spatiale	1,23
Electronique et semi-conducteurs	1,21
Pétrole	0,98
Electrotechnique et électronique	0,86
Construction de machines et appareils	0,75
Constructions, matériaux de construction	0,63
Textile et habillement	0,58
Bien de consommation divers	0,52
Service de santé publique et service social	0,51
Chimie	0,49
Tabac et alcool	0,21
Total	99,20

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		13.167.270,57
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	13.064.956,09
<i>Prix de revient</i>		11.909.220,62
Avoirs en banque et liquidités		86.372,63
Intérêts à recevoir, nets		15.941,85
Passifs		26.218,13
Commissions de gestion à payer	3	19.664,48
Autres passifs		6.553,65
Valeur nette d'inventaire		13.141.052,44

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		80.914,49
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		41.226,43
Intérêts reçus sur obligations, nets		39.074,38
Intérêts bancaires		467,85
Autres revenus		145,83
Dépenses		305.092,27
Commissions de gestion	3	247.961,90
Commissions de dépositaire		3.524,95
Commissions d'administration	5	11.391,24
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		3.398,86
Frais légaux		3.071,63
Frais de transaction		8.153,33
Rémunération administrateurs		669,14
Taxe d'abonnement	6	6.028,04
Autres dépenses		19.693,18
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-224.177,78
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	111.419,85
- change	2.5	13.366,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-99.391,57
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	571.814,78
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		472.423,21
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.172.164,41
Rachats d'actions de capitalisation		-2.733.873,76
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-1.089.286,14
Actifs nets au début de l'exercice		14.230.338,58
Actifs nets à la fin de l'exercice		13.141.052,44

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	13.141.052,44	14.230.338,58	12.871.399,19
Classe P - Actions de capitalisation				
Nombre d'actions		117.788,101	131.912,756	129.554,596
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,56	107,87	99,35

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	131.912,756	10.884,610	25.009,265	117.788,101

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			1.218.168,02	1.247.916,15	9,50
Obligations			1.218.168,02	1.247.916,15	9,50
Euro			1.218.168,02	1.247.916,15	9,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	400.000	401.783,57	420.016,00	3,20
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.1% 15-04-37	EUR	385.000	422.552,90	414.371,65	3,15
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	550.000	393.831,55	413.528,50	3,15
Organismes de placement collectif			10.691.052,60	11.817.039,94	89,92
Actions/Parts de fonds d'investissements			10.691.052,60	11.817.039,94	89,92
Euro			10.691.052,60	11.817.039,94	89,92
AMUNDI CORE STOXX EUROPE 600 UCITS ETF ACC	EUR	1.140	293.697,00	324.968,40	2,47
AMUNDI MDAX UCITS ETF DIST	EUR	1.000	141.260,00	144.480,00	1,10
AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ETF C	EUR	25.500	937.655,79	1.154.499,75	8,79
CARMIGNAC CREDIT 2029 PARTS F EUR ACC	EUR	3.700	406.277,00	453.250,00	3,45
CLARESCO INNOVATION - PART I	EUR	185	292.473,65	373.050,65	2,84
CLARESCO SICAV - CLARESCO FONCIER VALOR - I	EUR	400	409.504,78	457.992,00	3,49
INVESCO M NASDAQ NEXT GENERATION 100 UCITS ETF ACC	EUR	8.700	286.746,43	335.907,00	2,56
INVESCO MSCI WORLD EQUAL WEIGHT UCITS ETF USD ACC	EUR	190.000	937.817,65	1.003.580,00	7,64
INVESCO NASDAQ-100 SWAP UCITS ETF ACC LDI	EUR	8.700	529.830,00	590.643,00	4,49
ISHARES ? HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF EUR (ACC)	EUR	60.000	325.289,76	372.900,00	2,84
ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF USD ACC	EUR	60.000	315.587,85	294.990,00	2,24
ISHARES USD TREASURY BOND 20 PLUS YR UCITS ETF USD DIST	EUR	80.000	223.960,00	220.040,00	1,67
IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT EUR I ACC	EUR	3.500	419.741,36	553.875,00	4,21
IVO GLOBAL HIGH YIELD EUR-I CAP	EUR	3.000	445.480,00	477.990,00	3,64
LLYXOR MSCI CHINA UCITS ETF ACC	EUR	24.300	342.241,20	477.640,80	3,63
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	480	703.538,82	668.779,20	5,09
SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF UNION PLUS IC	EUR	1.400	84.483,64	87.276,00	0,66
XTRACKERS II EUR HIGH YIELD CORPORATE BOND 1-3 SWAP UCITS E	EUR	6	1.248.953,79	1.266.542,94	9,64
XTRACKERS MSCI AC WORLD ESG SCREENED UCITS ETF 1C	EUR	62.000	527.496,00	540.243,20	4,11
XTRACKERS MSCI EUROPE SMALL CAP UCITS ETF 1C	EUR	28.000	1.101.794,32	1.232.000,00	9,38
XTRACKERS MSCI EUROPE SMALL CAP UCITS ETF 1C	EUR	4.800	289.455,41	326.640,00	2,49
XTRACKERS S&P 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 1C	EUR	5.050	427.768,15	459.752,00	3,50
Total du portefeuille-titres			11.909.220,62	13.064.956,09	99,42
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				86.372,63	0,66
Autres actifs/(passifs) nets				-10.276,28	-0,08
Total				13.141.052,44	100,00

CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
Luxembourg	40,75
Irlande	34,98
France	14,19
Italie	3,20
Espagne	3,15
Portugal	3,15
Total	99,42

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Fonds d'investissement	89,92
Obligations d'Etats, de Provinces et communes	9,50
Total	99,42

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		9.045.055,61
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	8.841.895,42
<i>Prix de revient</i>		8.258.490,16
Avoirs en banque et liquidités		190.885,76
A recevoir sur souscriptions		9.367,46
Intérêts à recevoir, nets		2.906,97
Passifs		147.441,25
A payer sur investissements achetés		80.037,99
Commissions de gestion à payer	3	11.061,29
Commissions de performance à payer	4	52.642,83
Autres passifs		3.699,14
Valeur nette d'inventaire		8.897.614,36

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		68.669,94
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		55.727,63
Intérêts reçus sur obligations, nets		12.863,01
Intérêts bancaires		2,18
Autres revenus		77,12
Dépenses		220.386,32
Commissions de gestion	3	109.044,83
Commissions de performance	4	52.642,83
Commissions de dépositaire		1.694,70
Commissions d'administration	5	9.836,34
Frais de domiciliation		1.200,00
Frais d'audit		1.587,18
Frais légaux		2.158,54
Frais de transaction		22.021,98
Rémunération administrateurs		409,79
Taxe d'abonnement	6	3.678,72
Intérêts payés sur découvert bancaire		549,40
Autres dépenses		15.562,01
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		-151.716,38
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	470.982,17
- options	2.7	-19.728,00
- contrats futures	2.9	1.668,65
- change	2.5	-9.549,57
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		291.656,87
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	376.132,32
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		667.789,19
Souscriptions d'actions de capitalisation		5.182.328,14
Rachats d'actions de capitalisation		-2.383.960,30
Augmentation / (diminution) nette des actifs		3.466.157,03
Actifs nets au début de la période		5.431.457,33
Actifs nets à la fin de la période		8.897.614,36

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Statistiques

		31/12/25	31/12/24
Total des actifs nets	EUR	8.897.614,36	5.431.457,33
Classe P - Actions de capitalisation			
Nombre d'actions		75.184,934	50.628,404
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,34	107,28

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
Classe P - Actions de capitalisation	50.628,404	46.219,491	21.662,961	75.184,934

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Prix de revient (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			402.350,00	415.253,00	4,67
Obligations			402.350,00	415.253,00	4,67
Euro			402.350,00	415.253,00	4,67
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	300.000	302.250,00	315.012,00	3,54
LA MONDIALE 4.375% 20-10-35	EUR	100.000	100.100,00	100.241,00	1,13
Organismes de placement collectif			7.856.140,16	8.426.642,42	94,71
Actions/Parts de fonds d'investissements			7.856.140,16	8.426.642,42	94,71
Euro			7.856.140,16	8.426.642,42	94,71
AMUNDI CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF EUR ACC	EUR	2.500	310.143,33	381.300,00	4,29
AMUNDI ITALY MIB ESG UCITS ETF ACC	EUR	2.100	168.787,00	226.590,00	2,55
AMUNDI MDAX UCITS ETF DIST	EUR	4.000	591.640,00	577.920,00	6,50
CLARESCO INNOVATION - PART I	EUR	50	56.652,50	100.824,50	1,13
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	3	391.027,60	399.889,92	4,49
ISHARES CORE DAX UCITS ETF DE EUR ACC	EUR	6.650	1.218.532,25	1.350.282,50	15,18
ISHARES USD TREASURY BOND 20 PLUS YR UCITS ETF USD DIST	EUR	130.000	365.826,25	357.565,00	4,02
LLYXOR UCITS ETF SP 500 - C-EUR	EUR	770	263.338,61	326.148,90	3,67
LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	EUR	10.000	799.320,00	803.700,00	9,03
SPDR BARCLAYS EURO CORP BOND UCITS ETF	EUR	13.700	722.902,55	737.717,60	8,29
SPDR BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	19.000	1.040.043,09	1.043.252,00	11,73
XTRACKERS EURO STOXX 50 UCITS ETF 1C	EUR	11.400	1.062.095,39	1.153.452,00	12,96
XTRACKERS MSCI AC WORLD ESG SCREENED UCITS ETF 1C	EUR	22.000	865.831,59	968.000,00	10,88
Total du portefeuille-titres			8.258.490,16	8.841.895,42	99,37
Avoirs bancaires/(Découverts bancaires)				190.885,76	2,15
Autres actifs/(passifs) nets				-135.166,82	-1,52
Total				8.897.614,36	100,00

CLARESCO SICAV - Ice Momentum

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25

Pays	% des actifs nets
Irlande	34,91
Luxembourg	24,59
France	21,15
Allemagne	15,18
Italie	3,54
Total	99,37

Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25

Secteur	% des actifs nets
Fonds d'investissement	94,71
Obligations d'Etats, de Provinces et communes	3,54
Assurances	1,12
Total	99,37

CLARESCO SICAV
Notes aux états financiers

CLARESCO SICAV

Notes aux états financiers

1 - Généralités

CLARESCO SICAV (ci-après la « SICAV ») est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée le 1er février 2000 sous la forme d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

La SICAV est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.862.

Au 31 décembre 2025, les 10 compartiments suivants sont en activité :

CLARESCO SICAV - Claresco Europe
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir
CLARESCO SICAV - Claresco USA
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible
CLARESCO SICAV - Claresco PME
CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor
CLARESCO SICAV - Claresco Innovation
CLARESCO SICAV - Claresco Placement
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions
CLARESCO SICAV - Ice Momentum

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base de la valeur nette d'inventaire officielle calculée à la fin de l'exercice.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des différences non significatives dues à l'utilisation des arrondis. Ces différences n'affectent en aucune façon l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

Les informations statistiques présentées dans la section "Compartiments" de ce rapport annuel font partie intégrante des notes aux états financiers.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

Les parts des organismes de placement collectif sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire disponible au 31 Décembre 2025.

Les titres cotés à une bourse officielle sont évalués sur la base du dernier cours de clôture disponible au 31 décembre 2025, et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question.

Les titres cotés sur d'autres marchés réglementés sont évalués sur la base du dernier cours de clôture disponible et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question.

Les titres et produits dérivés non cotés en bourse ou non négociés sur un autre marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif sont évalués à leur dernière valeur marchande connue ou, en l'absence de valeur marchande, à la valeur probable de réalisation selon les critères d'évaluation jugés prudents par le Conseil d'Administration.

Les instruments du marché monétaire et autres titres à revenu fixe dont l'échéance résiduelle est inférieure à 3 mois pourront être évalués sur base du coût amorti. Si toutefois il existe un prix de marché pour ces titres, l'évaluation selon la méthode décrite précédemment sera comparée périodiquement au prix de marché et en cas de divergence notable, le Conseil d'Administration pourra adapter l'évaluation en conséquence.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

La plus ou moins-value nette réalisée sur ventes de titres, options et futures est calculée sur base du coût moyen des titres vendus.

2.4 - Résultats non réalisés sur portefeuille-titres

La variation de la plus ou moins-value non réalisée à la fin de l'exercice figure également dans l'état des opérations et des variations des actifs nets. Ceci correspond aux règles en vigueur au Luxembourg.

CLARESCO SICAV

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Conversion des devises étrangères

Tous les avoirs non exprimés en la devise du compartiment concerné sont convertis en la devise du compartiment au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du paiement.

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de référence de chaque compartiment, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

Les taux de changes au 31 décembre 2025 :

1 EUR = 0,93097 CHF 1 EUR = 0,87172 GBP 1 EUR = 1,1746 USD

2.6 - Etats financiers combinés

La valeur de l'actif net de la SICAV est exprimée en EUR et est égale à la somme des actifs nets des différents compartiments exprimés en EUR.

Chaque compartiment peut souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par d'autres compartiments de la SICAV. Les investissements croisés n'ont pas été éliminés dans les états financiers combinés.

Au 31 décembre 2025, le total des investissements croisés s'élève à EUR 4.126.056,45 et donc la valeur liquidative totale combinée en fin d'exercice sans ces investissements croisés s'élèverait à EUR 345.575.509,28.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir	CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor - Part I	343.494,00
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	CLARESCO SICAV - Claresco Avenir - Part I	1.383.954,00
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	CLARESCO SICAV - Claresco Innovation - Part I	1.008.245,00
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor - Part I	68.698,80
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	CLARESCO SICAV - Claresco PME - Part I	130.412,70
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	CLARESCO SICAV - Claresco Avenir - Part I	138.395,40
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	CLARESCO SICAV - Claresco Innovation - Part I	120.989,40
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions	CLARESCO SICAV - Claresco Innovation - Part I	373.050,65
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions	CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor - Part I	457.992,00
CLARESCO SICAV - Ice Momentum	CLARESCO SICAV - Claresco Innovation - Part I	100.824,50
		4.126.056,45

2.7 - Evaluation des contrats d'options

Les contrats options sont évalués sur la base de leur dernier cours connu à la date de clôture. La variation de la plus ou moins-value non réalisée des options à la fin de la période figure également dans l'état des opérations et des variations des actifs nets. Ceci correspond aux règles en vigueur au Luxembourg.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de position ouverte sur contrats d'options.

2.8 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués sur base des taux « forward » de clôture.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de position ouverte sur contrats de change à terme.

2.9 - Evaluation des contrats futures

Les contrats futures sont évalués sur la base de leur dernier cours connu à la date de clôture. La variation de la plus ou moins-value non réalisée des futures à la fin de l'exercice figure également dans l'état des opérations et des variations des actifs nets. Ceci correspond aux règles en vigueur au Luxembourg.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de position ouverte sur contrats futures.

2.10 - Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont comptabilisés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l'«ex-date». Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

CLARESCO SICAV

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.10 - Revenus, dépenses et provisions y relatives

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments au prorata de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment.

Les frais relatifs à l'ouverture ultérieure de compartiment pouvant également être amortis sur 5 ans et exclusivement sur les avoirs de ces nouveaux compartiments.

3 - Commission de gestion

La Société de Gestion gère les différents compartiments et assure la gestion journalière des actifs du portefeuille propre à chaque compartiment de la SICAV, en respectant à cet égard les modalités de gestion qui leur sont spécifiques. La Société de Gestion assure ces fonctions pour une durée indéterminée. En rémunération de ces prestations, la Société de Gestion perçoit de la SICAV, une commission de gestion payable mensuellement et calculée sur la valeur de l'actif net moyen de chaque compartiment au cours du mois sous revue.

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)
CLARESCO SICAV - Claresco Europe	Classe I - Actions de capitalisation	LU1379103226	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379103143	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753944086	2,00
	Classe Z - Actions de capitalisation	LU1379103499	0,12
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir	Classe I - Actions de capitalisation	LU1379103655	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379103572	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753944169	2,00
	Classe Z - Actions de capitalisation	LU1379103739	0,12
CLARESCO SICAV - Claresco USA	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379103812	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753944243	2,00
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	Classe I - Actions de capitalisation	LU1379104034	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379103903	1,70
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753944326	1,50
CLARESCO SICAV - Claresco PME	Classe I - Actions de capitalisation	LU1379104380	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379104208	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753943435	2,00
	Classe Z - Actions de capitalisation	LU1379104463	0,12
CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor	Classe I - Actions de capitalisation	LU1379105270	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1379104976	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753943518	2,00
	Classe Z - Actions de capitalisation	LU1379105437	0,12
CLARESCO SICAV - Claresco Innovation	Classe I - Actions de capitalisation	LU1983294015	1,00
	Classe P - Actions de capitalisation	LU1983293983	2,40
	Classe R - Actions de capitalisation	LU2753943609	2,00
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	Classe P - Actions de capitalisation	LU2025504361	1,50
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions	Classe P - Actions de capitalisation	LU2270409126	1,75
CLARESCO SICAV - Ice Momentum	Classe P - Actions de capitalisation	LU2708406710	1,50

CLARESCO SICAV

Notes aux états financiers

4 - Commission de performance

La Société de Gestion perçoit également de la SICAV une commission de performance payable à la fin de l'exercice social; toutefois, une provision pour ladite commission - s'il y a lieu - est incluse lors de tout calcul de la valeur nette d'inventaire.

Le calcul de la commission de performance se fait par rapport à la moyenne du nombre d'actions en émission pendant l'exercice concerné. La commission de performance est équivalente à :

Compartiments	Commission de performance
CLARESCO SICAV - Claresco Europe	Pour les parts P, R et I : 20 % de la surperformance de Claresco Europe par rapport à l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return (dividendes nets réinvestis).*
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir	Pour les parts P, R et I : 20 % de la surperformance de Claresco Avenir par rapport à l'indice de référence : 90 % CAC MID & SMALL NR +10 % EURO SHORT TERM RATE (Estr) +0,085%.*
CLARESCO SICAV - Claresco USA	Pour les parts P et R, 20 % de la surperformance de Claresco USA par rapport à son indice de référence DJINR converti en euros.
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	20 % de la surperformance de Claresco Allocation Flexible par rapport à son indice de référence : 50 % Bloomberg Eurozone 50 Net Return dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 years, coupons nets réinvestis
CLARESCO SICAV - Claresco PME	Pour les parts P, R et I : 20 % de la surperformance de Claresco PME par rapport à l'indice de référence : 90 % CAC SMALL NR +10 % EURO SHORT TERM RATE (Estr) +0,085%.*
CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor	Pour les parts « P », « DP », « R », « I » : 20 % de la surperformance de Claresco Foncier Valor par rapport à son indice de référence : Bloomberg REIT & Real Estate Eurozone DM Aggregate Cap UCIT Net Return Index *
CLARESCO SICAV - Claresco Innovation	Pour les parts P, R et I : 20 % de la surperformance de Claresco Innovation par rapport à l'indice Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros.
CLARESCO SICAV - Claresco Placement	Pour la part P : 20% de la superformance de Claresco Placement par rapport à l'indice de référence : 20% Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond.
CLARESCO SICAV - Office Racine - Convictions	20% de la surperformance d'Office Racine - Convictions par rapport à son indice de référence : 50% Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return
CLARESCO SICAV - Ice Momentum	20% de la surperformance d'Ice Momentum par rapport à son indice de référence : 50% Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return

*Aucune commission de performance n'est appliquée aux classes Z.

Au 31 décembre 2025, concernant les compartiments Claresco Avenir, Claresco USA, Claresco Allocation Flexible, Claresco PME, Ice Momentum et Claresco Innovation, les commissions de performance décrites dans le tableau ci-dessous étaient prélevées selon les modalités suivantes :

Si, sur l'exercice, cette performance est strictement supérieure à l'évolution de l'indice de référence, la commission de performance représentera un certain pourcentage (tel que décrit dans le tableau ci-dessus) de la différence entre la performance du compartiment concerné et la performance de l'indice de référence.

Si, sur l'exercice, cette performance est inférieure à l'évolution de l'indice de référence, la commission de performance sera nulle.

Les commissions de performance sont provisionnées lors de l'établissement de chaque valeur nette d'inventaire. En cas de sous-performance par rapport à cet objectif entre deux valeurs nettes d'inventaire, une reprise est effectuée, plafonnée à hauteur des dotations constituées.

Les commissions de performance ne seront définitivement perçues qu'à la clôture de l'exercice, et uniquement si sur l'exercice (d'une durée minimale de douze mois), la performance du compartiment concerné est strictement supérieure à l'indice de référence.

Les commissions de performance seront cristallisées lors des rachats d'actions le cas échéant.

CLARESCO SICAV

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance au 31/12/25 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
CLARESCO SICAV - Claresco Avenir	Classe I	LU1379103655	EUR	45.497,35	5.655.834,33	0.8%
	Classe R	LU2753944169	EUR	999,2	44.149,54	2.26%
				46.496,55		
CLARESCO SICAV - Claresco USA	Classe P	LU1379103812	EUR	770.850,05	100.991.198,82	0.76%
	Classe R	LU2753944243	EUR	3.125,12	968.126,88	0.32%
				773.975,17		
CLARESCO SICAV - Claresco Allocation Flexible	Classe I	LU1379104034	EUR	121.576,06	19.786.719,84	0.61%
	Classe P	LU1379103903	EUR	112.633,52	25.919.692,99	0.43%
	Classe R	LU2753944326	EUR	1.133,83	253.572,94	0.45%
				235.343,41		
CLARESCO SICAV - Claresco PME	Classe I	LU1379104380	EUR	9.583,09	1.724.638,62	0.56%
	Classe R	LU2753943435	EUR	341,78	14.774,44	2.31%
				9.924,87		
CLARESCO SICAV - Claresco Innovation	Classe R	LU2753943609	EUR	5.332,98	249.055,65	2.14%
				5.332,98		
CLARESCO SICAV - Ice Momentum	Classe P	LU2708406710	EUR	52.642,83	7.062.544,42	0.74%
				52.642,83		

La commission de performance due pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 s'élève à EUR 1.123.715,81.

5 - Commission d'administration

Les commissions d'administration regroupent les frais d'agent domiciliataire, d'agent administratif et d'agent de transfert, dont les montants ont été fixés dans les conventions signées le 15 janvier 2016.

6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est, en revanche, soumise à une taxe d'abonnement annuelle de 0,05% établie sur la base de sa valeur nette d'inventaire à la fin du trimestre concerné, et est calculée et payée trimestriellement.

Une taxe d'abonnement réduite à 0,01% par an est applicable aux OPCVM luxembourgeois dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire, le placement de dépôts auprès d'établissement de crédits, ou les deux.

Une taxe d'abonnement réduite à 0,01% par an est applicable aux compartiments individuels d'OPCVM à compartiments multiples, ainsi que pour les classes individuelles de titres émis au sein d'un OPCVM ou au sein d'un compartiment d'un OPCVM à compartiments multiples, à condition que les titres de ces compartiments ou classes soient réservés à un ou plusieurs investisseurs institutionnels.

CLARESCO SICAV

Notes aux états financiers

7 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
CLARESCO SICAV - Claresco Foncier Valor	Classe DP - Actions de distribution	LU1379105197	EUR	2,72	25/06/25	27/06/25

8 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pendant l'exercice sous revue est disponible gratuitement au siège social de la SICAV ainsi qu'auprès de la banque dépositaire.

9 - Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la date du rapport.

10 - Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales des compartiments à communiquer au titre de l'article 8(1) du SFDR telles que requises par l'article 50 (2) du SFDR RTS sont divulgués dans l'annexe non auditée - Informations relatives au règlement SFDR.

CLARESCO SICAV

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Claresco Finance a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

La politique de rémunération des collaborateurs de Claresco Finance prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par la Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, de Claresco Finance, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Les résultats du réexamen et de l'évaluation annuels de la politique de rémunération ont mené à des changements de périmètre sur les fonctions concernées et les preneurs de risques, du fait de l'intégration de l'activité de RTO ex-Claresco Bourse dans le périmètre de la SGP.

Vous pouvez obtenir une information complémentaire sur simple demande écrite auprès de Claresco Finance.

Détail de la rémunération versée au titre de l'exercice 2025

	nb de personnes concernées	rémunération fixe €	rémunération variable + primes €	total €
Personnel de Claresco Finance	19	1 802 925,71	395 364,44	2 198 290,15
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	14	1 480 089,38	365 644,44	1 845 733,82

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

La SICAV n'utilise aucun instrument financier faisant partie du périmètre d'application du règlement SFTR.

Informations relatives à la section « Changement dans le nombre d'actions en circulation, répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25 » et « Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25 »

Les états intitulés « changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25 », « Répartition géographique du portefeuille-titres au 31/12/25 » et « Répartition économique du portefeuille-titres au 31/12/25 » de ce rapport annuel font partie intégrante des informations supplémentaires non auditées.

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Un risque en matière de durabilité se réfère à un événement environnemental, social ou de gouvernance qui peut potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative matérielle sur la valeur des investissements d'un compartiment. Les risques en matière de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie. Les risques en matière de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés selon le risque. L'analyse des risques en matière de durabilité est complexe et peut être basée sur des données environnementales, sociales ou de gouvernance qui sont difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, pas à jour ou autrement incorrectes. Même si ces données sont identifiées, il n'y a pas de garantie que ces données puissent être analysées correctement.

Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. En général, lorsqu'un risque lié à l'application du risque de durabilité se produit pour un actif, il y aura un impact négatif et éventuellement une perte totale de sa valeur et donc un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné.

L'intégration des risques de durabilité conduit les Compartiments à respecter une politique d'exclusion sectorielle et normative et s'analysant comme suit :

L'exclusion normative comprends les émetteurs présents dans les pays impliqués dans le blanchiment d'argent et le terrorisme,

L'exclusion sectorielle comprend les émetteurs qui ont une exposition ou des liens avec :

- Les armes controversées (uranium appauvri, armes à sous-munitions, mines terrestres) ;
- L'extraction de charbon thermique et la production d'électricité, selon les seuils établis dans la politique charbon de Claresco Finance.

Les investissements des compartiments de la SICAV Claresco pourraient être soumis à des risques de durabilité. De manière générale, les risques de développement durable sont identifiés, gérés et suivis dans le cadre de la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La Société de Gestion intégrera les risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus dans les compartiments, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour l'ensemble des compartiments de la SICAV par la Société de Gestion. Les risques de perte de valeur des investissements des compartiments en raison d'événements environnementaux, sociaux ou de gouvernances sont à la date de ce Prospectus jugés non significatifs.

La politique d'investissement durable de la Société de Gestion et sa déclinaison au niveau des Compartiments est disponible sur le site internet de la Société de Gestion <http://www.claresco.fr> elle définit de manière détaillée :

- L'approche de la Société de Gestion en matière d'investissement durable des différents Compartiments,
- L'intégration et la mise en œuvre des principes ESG,
- L'approche de l'engagement et de l'exercice du vote,
- La politique d'exclusion.

La Société de Gestion n'est actuellement pas en mesure de prendre en compte les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en raison d'un manque de disponibilité de données fiables.

Compartiments soumis aux exigences de publication d'informations de l'Article 8 du Règlement SFDR

Comme précisé dans leur objectif d'investissement, tous les compartiments de la SICAV Claresco promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 de la réglementation SFDR.

Les critères liés à cette approche sont établis ci-après et concernent tous les Compartiments soumis aux exigences de publication d'informations de l'Article 8 du Règlement SFDR.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO EUROPE
 Identifiant d'entité juridique : 2221009RDBMKQREE679

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

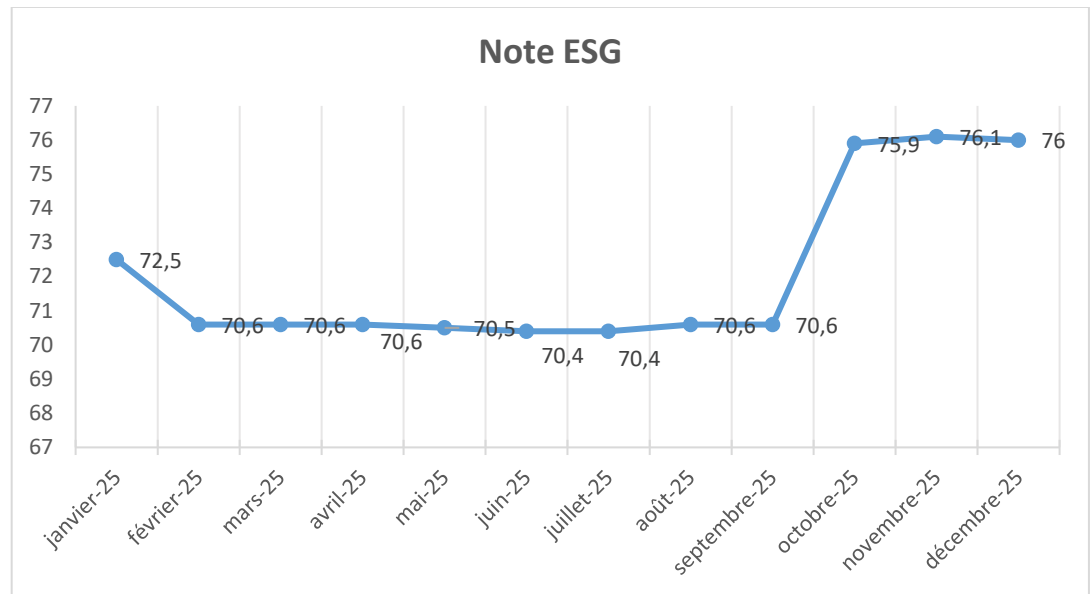


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Semi-conducteurs	8,40%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Composants et équipements électriques	5,80%	France
SAP SE	Développement de logiciels	4,80%	Allemagne
SANTANDER	Banque	4,60%	Espagne
BBVA	Banque	4,60%	Espagne
UNICREDIT SPA	Banque	4,00%	Italie
ALLIANZ SE	Assurances	3,60%	Allemagne
SIEMENS AG	Composants et équipements électriques	3,30%	Allemagne
ASTRA ZENECA PLC	Industrie pharmaceutique	3,10%	France
CHRISTIAN DIOR SE	Habillement et accessoires	3,00%	France
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	2,80%	France
TOTALENERGIES	Energie	2,80%	France
INTESA SANPAOLO SPA	Banque	2,70%	Italie
SAFRAN SA	Aéronautique Défense	2,70%	Italie
HERMES INTERNATIONAL	Habillement et accessoires	2,60%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



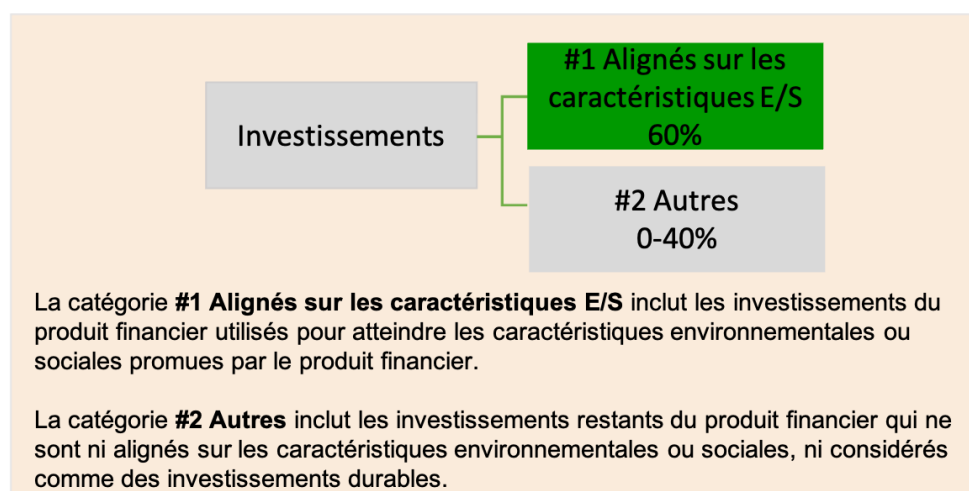
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

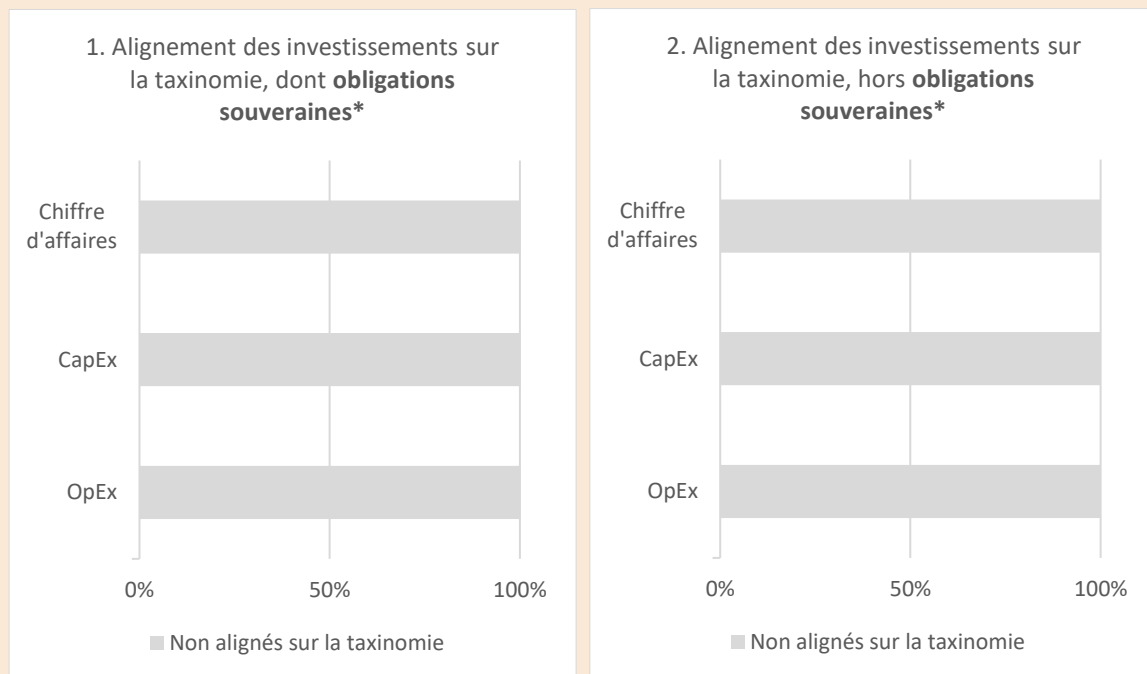
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO EUROPE représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds à titre de comparaison de performance est l'EURO STOXX 50. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO AVENIR
 Identifiant d'entité juridique : 22210044DPWIPG11ZX62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

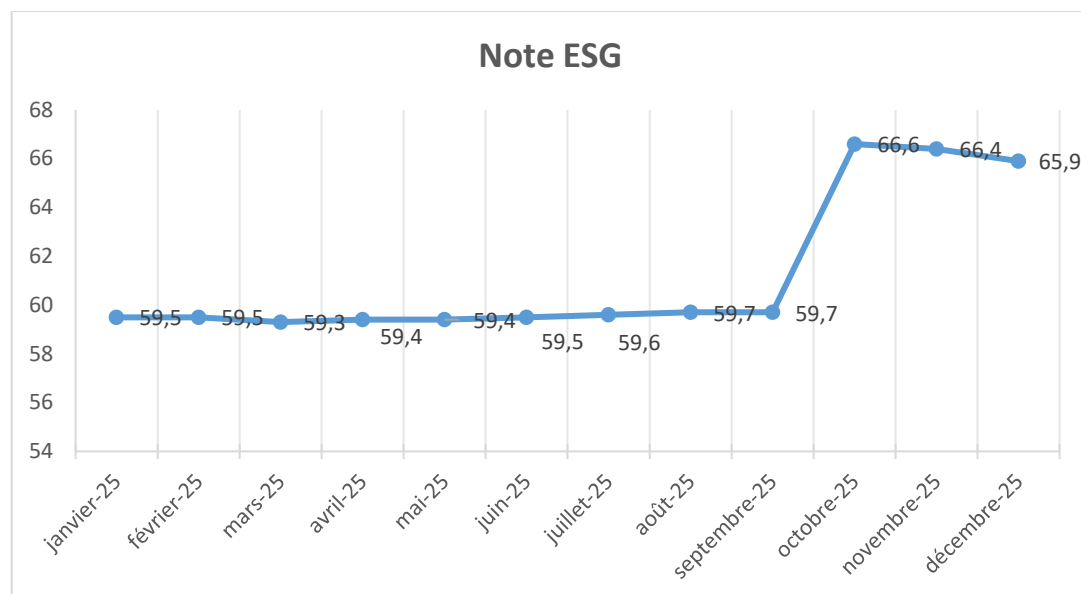


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ABIVAX SA	Santé	5,50%	France
Greenergy Renovables	Energies renouvelables	5,00%	Espagne
ELIS SA	Services propreté	4,70%	France
ID LOGISTICS GROUP	Industrie	4,50%	France
TRIGANO SA	Loisirs	3,10%	France
AYVENS	Services location	3,00%	France
CREDITMAX EURO SMART For CLIMATE - I	OPCVM Crédit Europe IG	2,90%	France
UNION + IC	Monétaire Trésorerie Euro	2,80%	France
TECHNIP ENERGIES NV	Services pétroliers	2,80%	Pays-Bas
BILENDI	Médias	2,70%	France
RUBIS	Transport maritime	2,70%	France
COVIVIO	SCPI Biens Immobiliers	2,70%	France
WENDEL	Finance	2,60%	France
SWORD	Services Informatiques	2,20%	France
FINANCIERE DE L'ODET SA	Finance	2,20%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



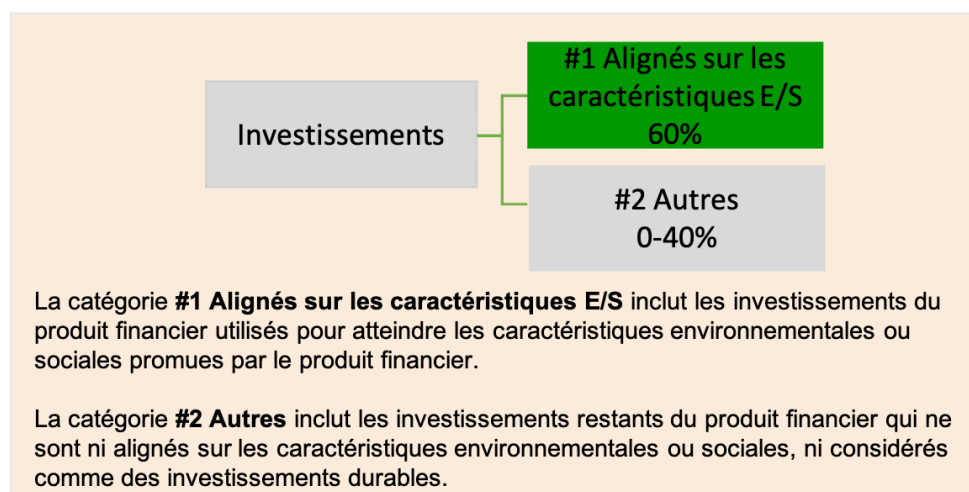
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

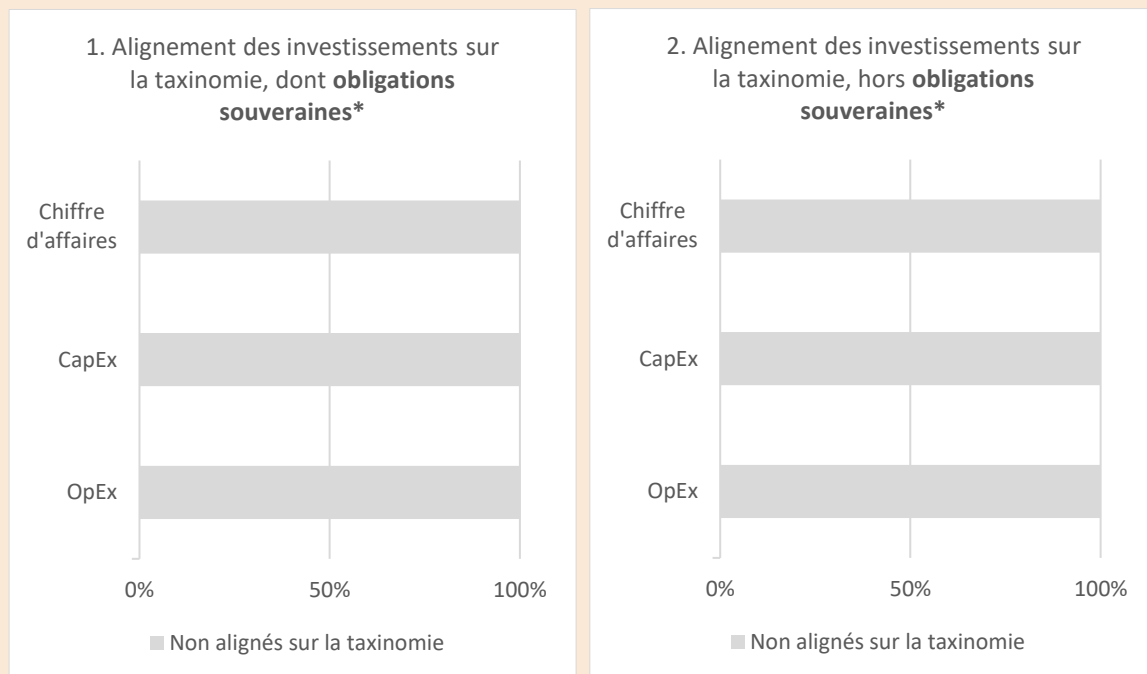
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO AVENIR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO AVENIR représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO AVENIR n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds à titre de comparaison de performance est 90% CAC MID & SMALL NR et 10% EURO SHORT TERM RATE. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO USA
 Identifiant d'entité juridique : 222100N93881SINPWP50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

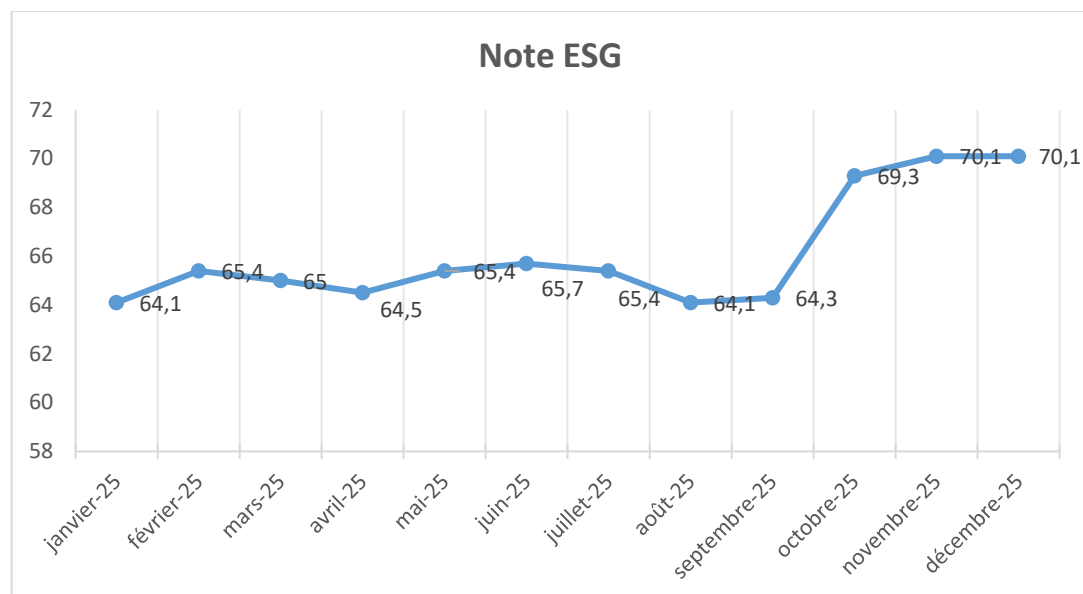


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GOLDMAN SACHS	Banque	9,60%	Etats-Unis
CATERPILLAR	Production de matériels de construction	6,80%	Etats-Unis
MICROSOFT	Systèmes d'exploitation et de logiciels	6,20%	Etats-Unis
VISA	Commercialisation de cartes de paiement	5,40%	Etats-Unis
HOME DEPOT	Distribution de produits résidentiels	5,00%	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP	Santé	5,00%	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS	Moyens de paiement	4,90%	Etats-Unis
AMGEN	Biotechnologies	4,60%	Etats-Unis
JPMORGAN CHASE	Banque	4,50%	Etats-Unis
SHERWIN WILLIAMS CO	Peintures et revêtements	4,10%	Etats-Unis
IBM	Fabrication de matériel informatique	3,90%	Etats-Unis
MC DONALD'S	Restauration rapide	3,80%	Etats-Unis
APPLE	Fabrication de matériel informatique	3,60%	Etats-Unis
SALESFORCE.COM	Logiciels de gestion	3,50%	Etats-Unis
BOEING	Constructeur aéronautique	3,40%	Etats-Unis

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



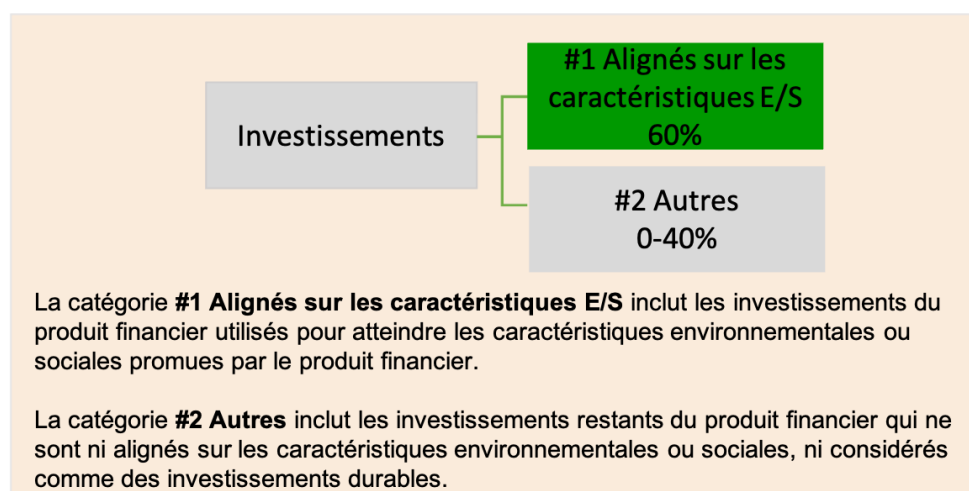
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

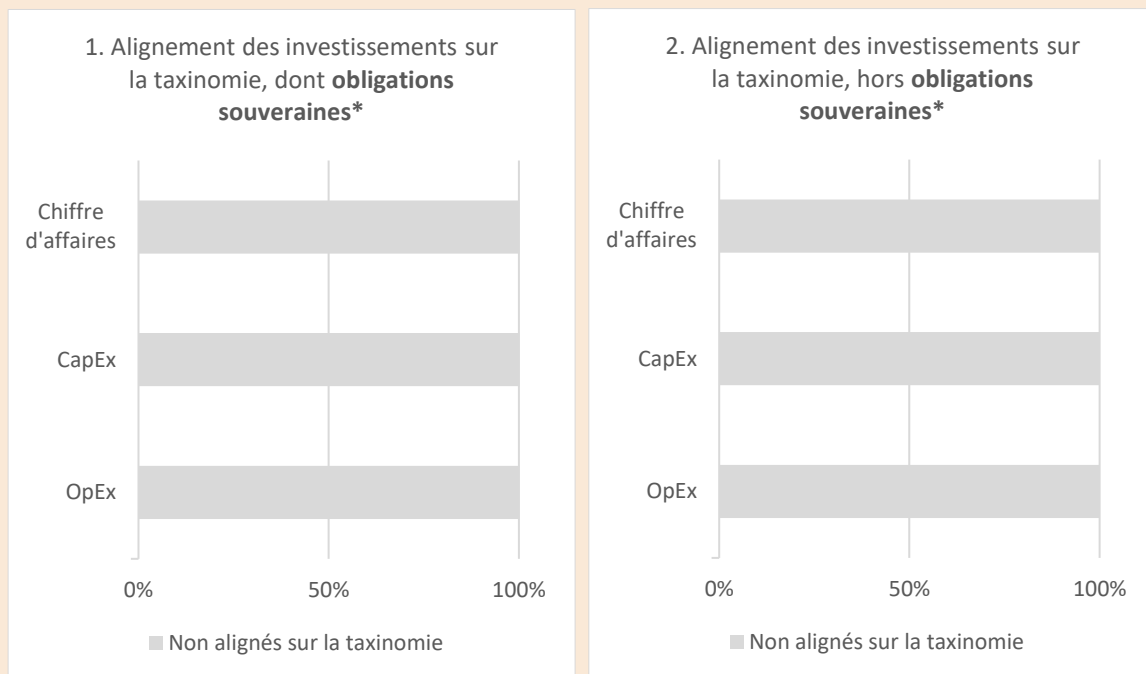
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO USA promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO USA représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO USA n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds à titre de comparaison de performance est le Dow-Jones Industrial Average NR. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE
 Identifiant d'entité juridique : 222100RWX02UD1CQM986

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

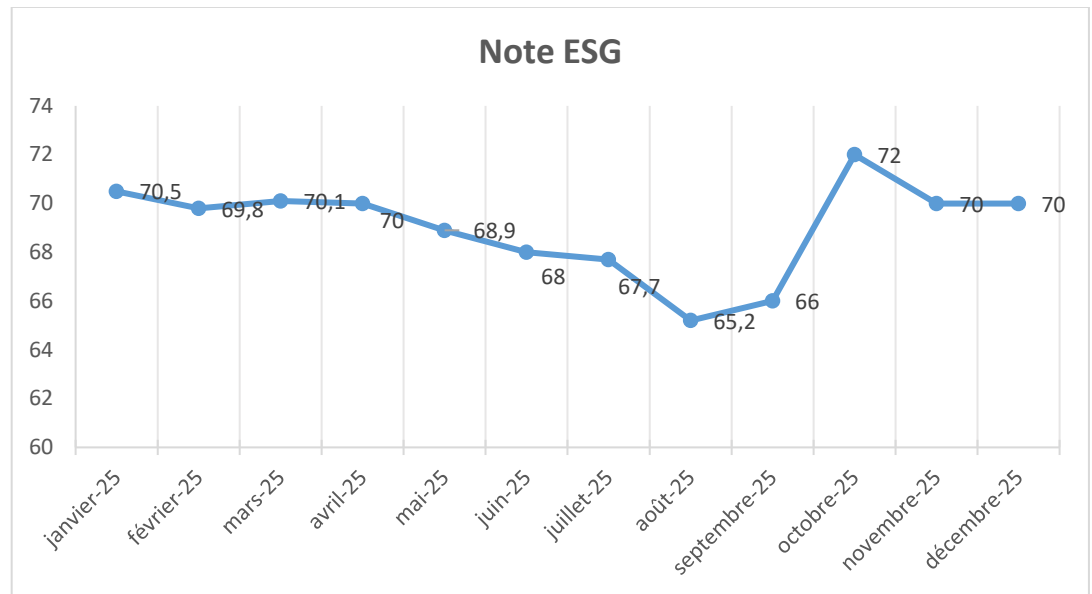


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Xtracker MSCI ACWI UCIT ETF	ETF Actions Monde	11,04%	Irlande
SPDR BBG Euro Aggregate	ETF Obligations d'Etat	10,45%	Irlande
LYXOR CAC 40	Monétaire	9,30%	France
SPDR Bberg Euro Corp Bond ETF	ETF Crédit IG	8,00%	Irlande
ISHARES CORE DAX UCITS ETF D	ETF Actions Europe	8,00%	Allemagne
SOURCE ETF EURO STOXX 50 UCITS	ETF Actions Europe	7,90%	Irlande
Amundi MDAX UCITS ETF	ETF Actions Europe	7,00%	France
DB X-TRACKERS DAX UCITS ETF	ETF Actions Europe	6,40%	Luxembourg
DB X-TRACKERS EURO STOXX 50	ETF Actions Europe	5,80%	Luxembourg
Ishares USD Treasury Bond 20+YR UCITS ETF	ETF Obligations d'Etat US	5,00%	Irlande
CREDITMAX EURO SMART For CLIMATE - Part I	OPCVM Crédit Europe IG	4,80%	France
EASYETF EURO STOXX 50 C	ETF Actions Europe	3,80%	France
CLARESCO AVENIR - CI	OPCVM Actions Europe	2,50%	Luxembourg
AMUNDI FTSE MIB UCITS ETF	ETF Actions Europe	2,30%	Luxembourg
BONOS 0.85% JUL-37	Obligations d'Etat Europe	2,00%	Espagne

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

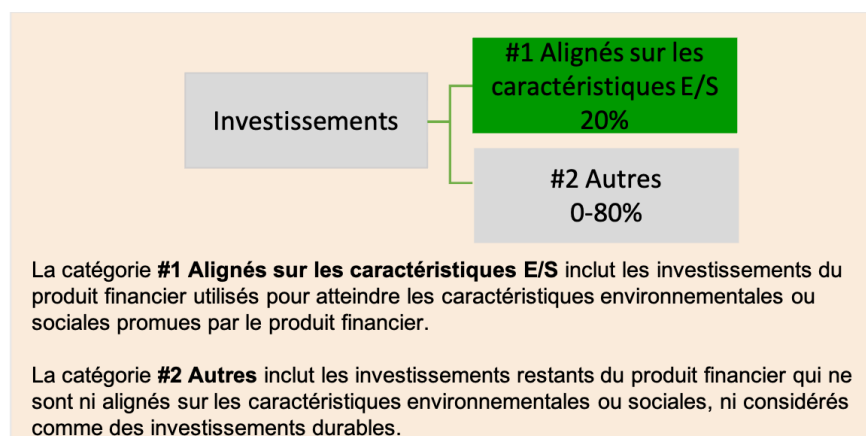
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE est décomposé en 2 poches distinctes à savoir : les titres vifs et les OPC.

Concernant les investissements en titres vifs, le compartiment utilise le Score ESG fourni par un prestataire externe, et s'engage à obtenir, au niveau du portefeuille, un taux de couverture à minima de 75%. En moyenne, les titres vifs représentent environ 8% du portefeuille (hors liquidité).

Concernant les OPC, le compartiment se fixe l'objectif d'investir à minima à hauteur de 20% d'OPC Article 8 SFDR. En moyenne, les OPC représentent environ 70% du portefeuille.

Nous pouvons conclure que le pourcentage des actifs en portefeuille (poche OPC et poche titres vifs) alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 20% de l'actif net.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement du compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :

- Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
- Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

L'analyse extra-financière est décomposée en deux poches distinctes : les titres vifs et les OPC qui est réalisée par les prestataires externes Clarity AI et Bloomberg.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

Tous les OPC (monétaires inclus) peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

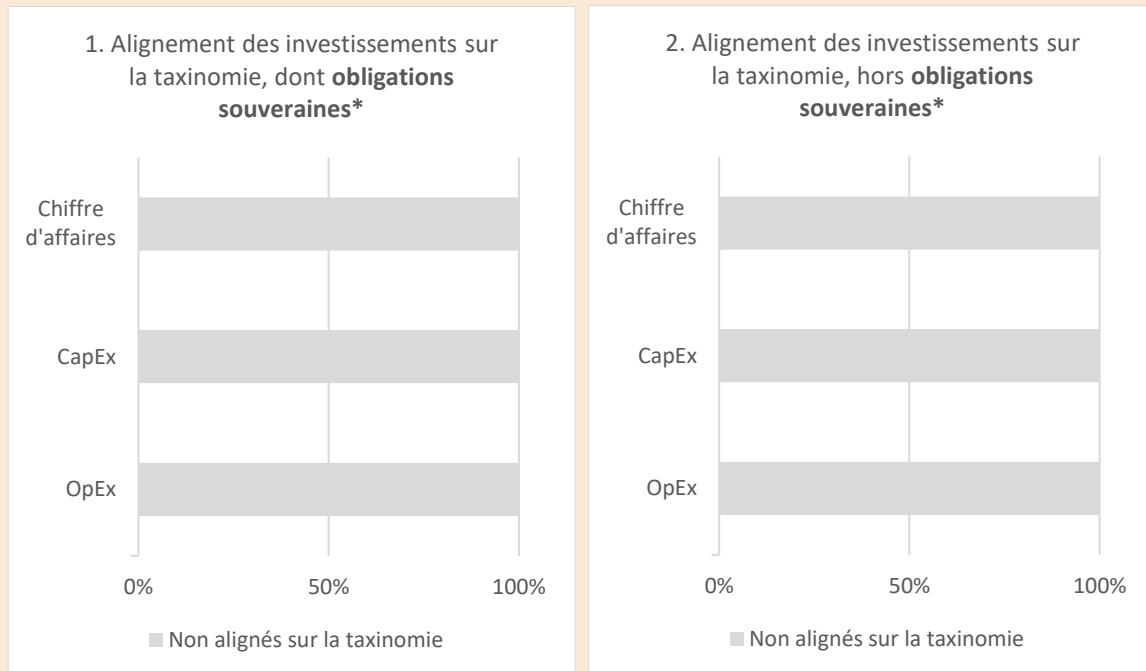
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE représentent jusqu'à 80% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Les OPC Article 6 SFDR, à savoir des produits financiers n'intégrant pas de critères ESG dans leurs stratégies d'investissement ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse

extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est un indice composite formé à 50 % de l'indice boursier européen DJ Eurostoxx 50 et à 50% de l'indice obligataire européen Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 years. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO PME
 Identifiant d'entité juridique : 222100F5GRR74N67KJ96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

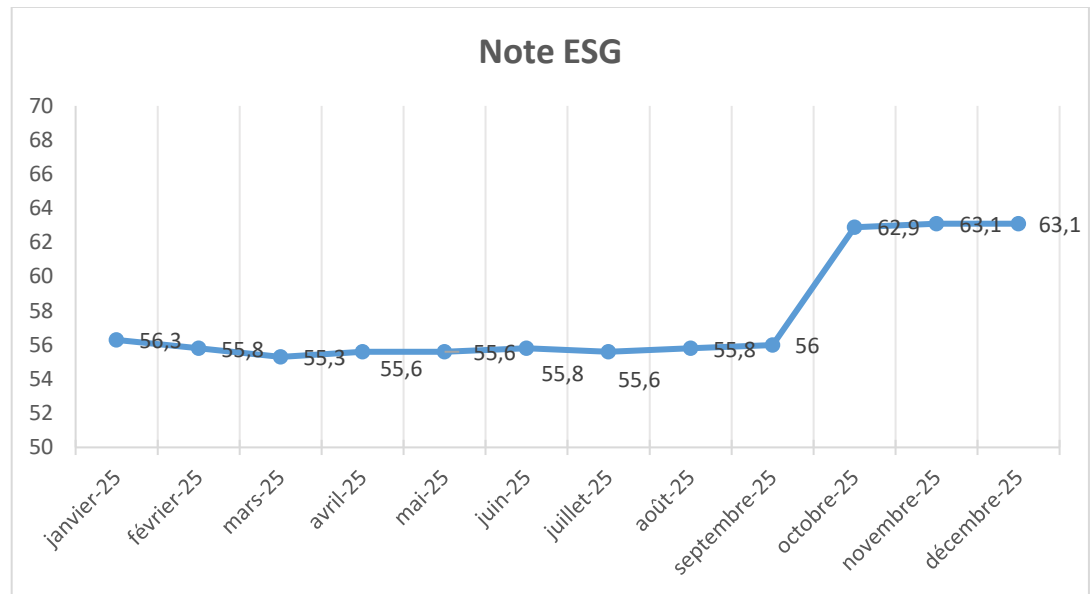


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GREENERGY Renovables	Energies renouvelables	5,90%	Espagne
ABIVAX SA	Biotechnologie	4,60%	France
COMPAGNIE DES ALPES	Loisirs	4,10%	France
QUADIENT SA	Services informatiques	3,60%	France
PLANISWARE	Logiciels	3,50%	France
BILENDI	Medias internet	3,40%	France
PIERRE & VACANCES	Hôtels	3,20%	France
AUBAY	Hôtels	3,10%	France
EXOSENS	Aérospatiale et défense	2,90%	France
VENTE UNIQUE	Distributeurs-Bricolage	2,80%	France
ID LOGISTICS GROUP	Logistique aérienne	2,60%	France
NANOBIOTIX	Biotechnologie	2,40%	France
INVENTIVA SA	Biotechnologie	2,30%	France
EXAIL TECHNOLOGIES	Robotique	2,20%	France
SWORD GROUP	Services informatiques	2,10%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



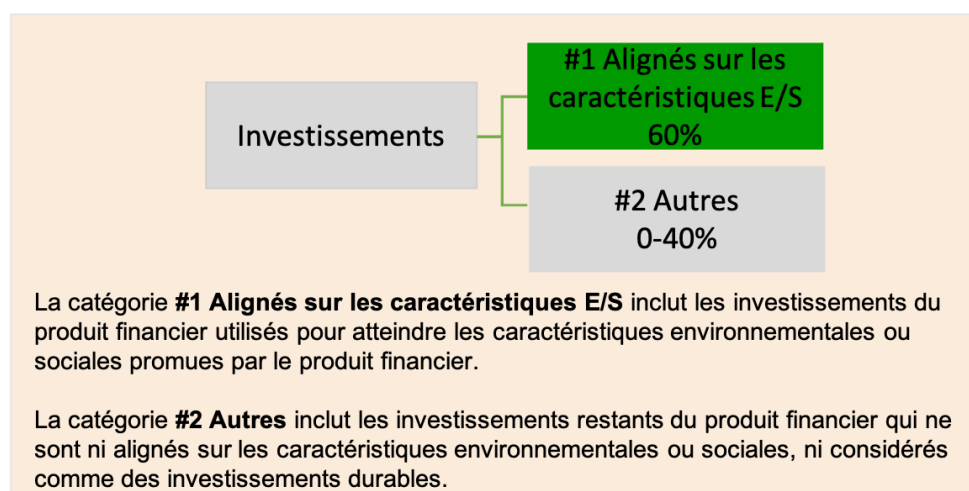
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

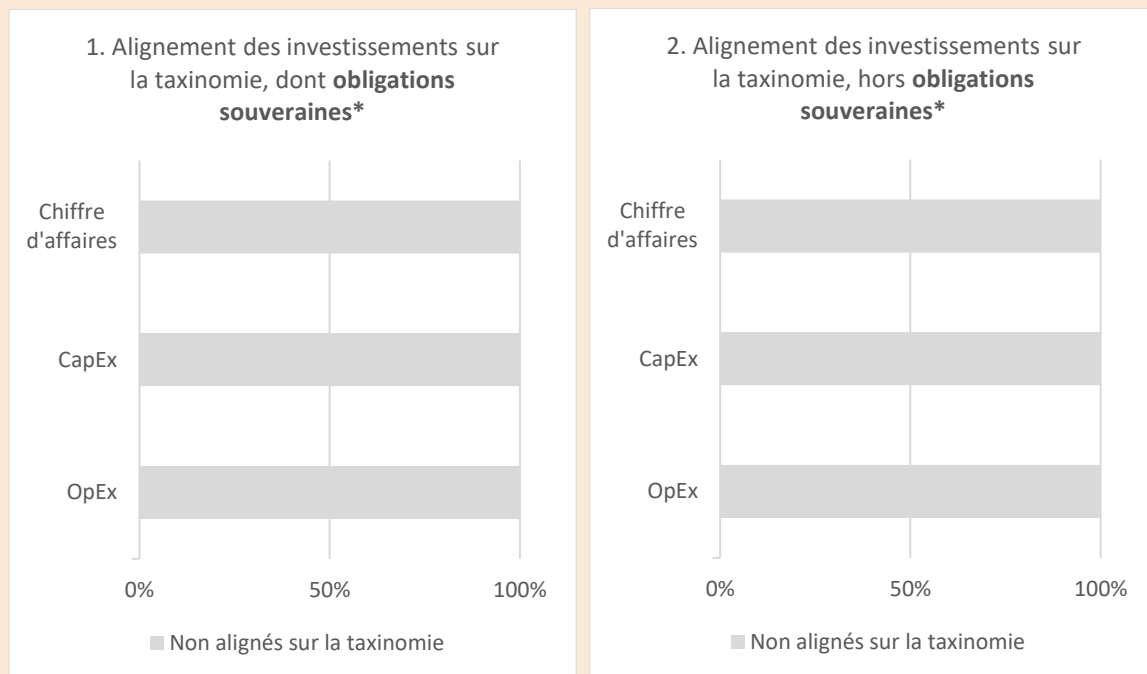
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO PME promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO PME représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO PME n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds à titre de comparaison de performance est l'EURO STOXX 50. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO FONCIER VALOR
Identifiant d'entité juridique : 222100YEE84POL856Q46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

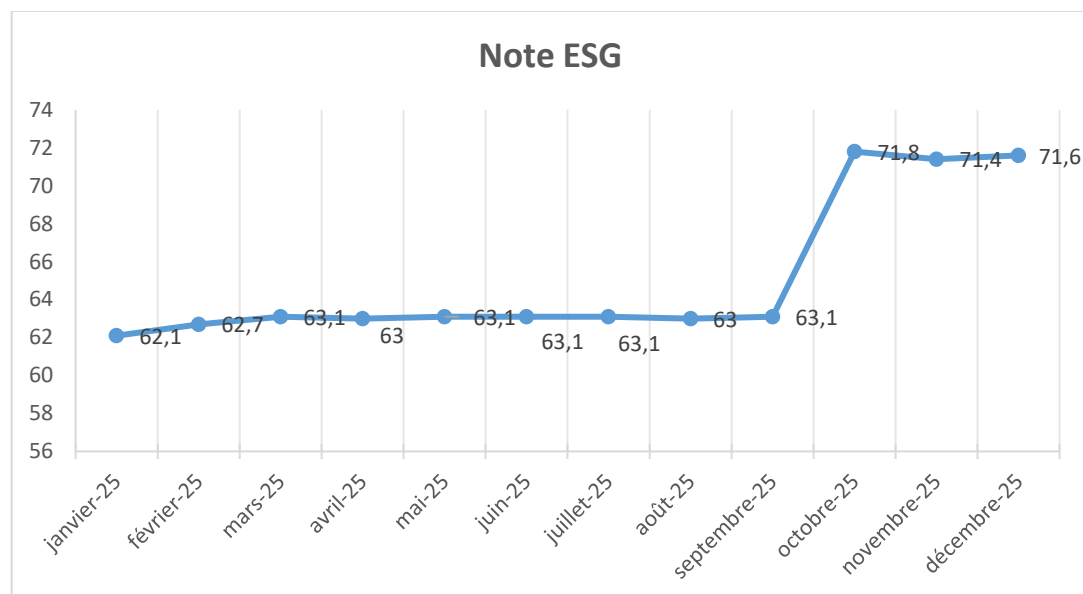


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	9,70%	France
VONOVIA	Immobilier	8,50%	Allemagne
KLEPIERRE SA	Immobilier	7,80%	France
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	7,30%	Espagne
COFINIMMO SA	Immobilier	5,40%	Belgique
WAREHOUSES DE PAUW CVA	Immobilier	4,90%	Belgique
AEDIFICA SA	Immobilier	4,80%	Belgique
LEG IMMOBILIEN SE	Immobilier	4,50%	Allemagne
TAG IMMOBILIEN	Immobilier	4,40%	Allemagne
GEcina SA	Immobilier	3,90%	France
COVIVIO	Immobilier	3,90%	France
AROUNDTOWN SA	Immobilier	3,50%	Luxembourg
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI S	Immobilier	3,40%	Espagne
MONTEA C.V.A	Immobilier	2,80%	Belgique
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	Immobilier	2,80%	Pays-Bas



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

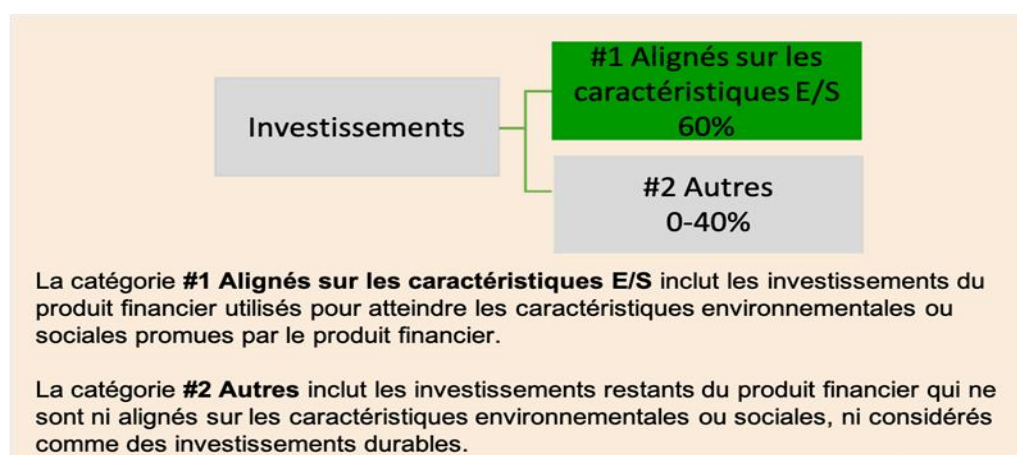
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds se limite au secteur de l'immobilier en sélectionnant majoritairement des actions de foncières cotées.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion a intégré une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;

- Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif

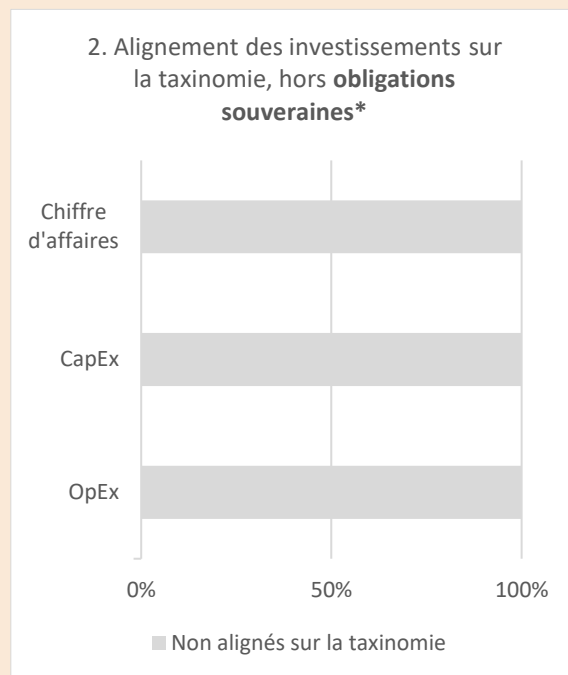
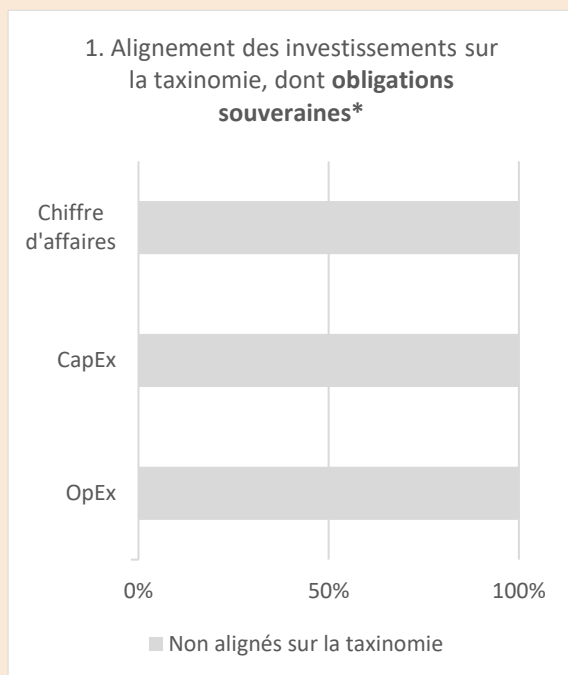
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO FONCIER VALOR représentaient jusqu'à 40% des investissements et étaient :

- Des parts ou actions d'autres OPCVM ou autres OPC éligibles sélectionnés parmi des OPCVM ou autres OPC de droit français et/ou européens ;
- Des Instruments financiers à terme afin de couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions, changes et taux ;
- Des liquidités ;
- Des dépôts, des emprunts d'espèces.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est le Bloomberg REIT & Real Estate Eurozone DM Aggregate Cap UCIT Net Return Index . Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non-applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO INNOVATION

Identifiant d'entité juridique : 549300XVOKUJY3NJEB40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

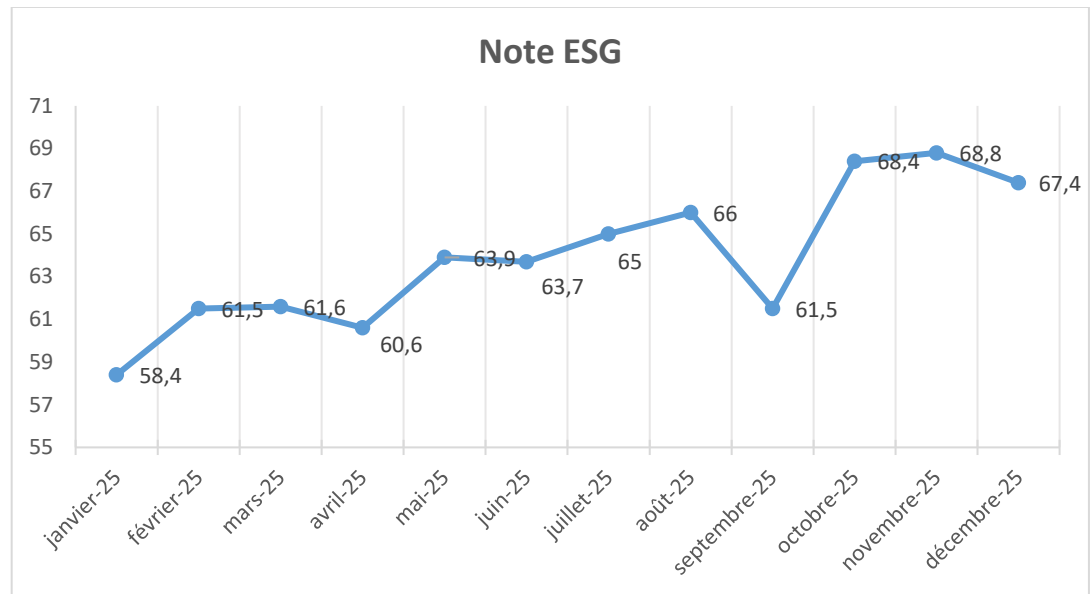


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLIED OPTOELECTRONICS	Optique industrielle	8,90%	USA
TESLA INC	Automobile	6,20%	USA
MICRON TECHNOLOGY, INC.	Technologies de l'information	6,10%	USA
LUMENTUM HOLDINGS	Technologies de l'information	5,40%	USA
CRISPR THERAPEUTICS AG	Santé	4,50%	USA
COHERENT CORP	Technologies de l'information	4,20%	USA
PACIFIC BIOSCIENCES OF CALIFORNIA	Santé	4,10%	USA
CIENA CORP	Technologies de l'information	3,20%	USA
STEREOTAXIS INC	Santé	3,10%	USA
BEAM THERAPEUTICS INC	Santé	3,00%	USA
ROKU INC	Production de spectacles	3,00%	USA
ADVANCED MICRO DEVICES	Semi-conducteurs	2,90%	USA
COINBASE GLOBAL	Blockchain & Cryptos	2,80%	USA
TEMPUS AI INC	Technologies de l'information	2,80%	USA
PROCEPT BIOROBOTICS	Santé	2,60%	USA



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

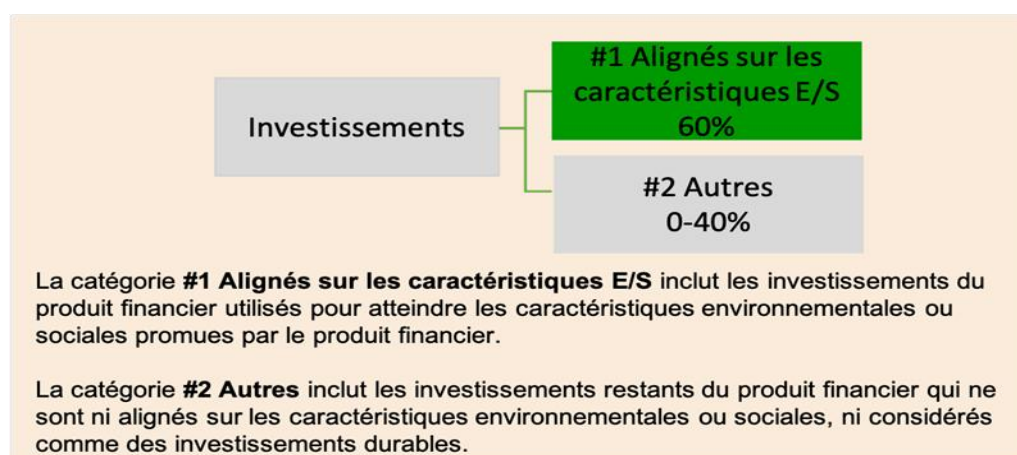
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La stratégie d'investissement de CLARESCO Innovation consiste à sélectionner des sociétés, à partir de l'univers d'investissement composé majoritairement des entreprises de l'indice Bloomberg World Large-Mid NTR. En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extrafinancière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et

mine anti personnel) et uranium appauvri ;

- Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.

- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☒

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☒

Dans l'énergie nucléaire

☐

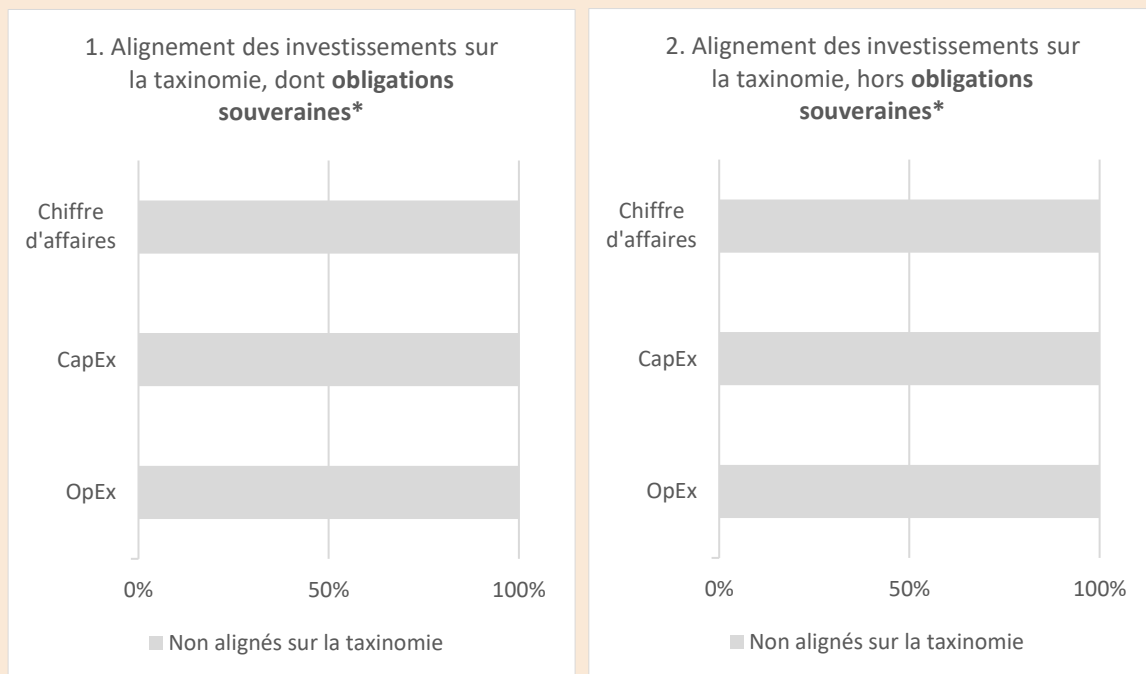
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO INNOVATION promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » du compartiment CLARESCO INNOVATION représentaient jusqu'à 40% des investissements et étaient :

- Des parts ou actions d'autres OPCVM ou autres OPC éligibles sélectionnés parmi des OPCVM ou autres OPC de droit français et/ou européens ;
- Des Instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse

extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO INNOVATION n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est le Bloomberg World Large-Mid NTR. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: CLARESCO PLACEMENT
 Identifiant d'entité juridique : 549300077U1MFHI4GL98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☐ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

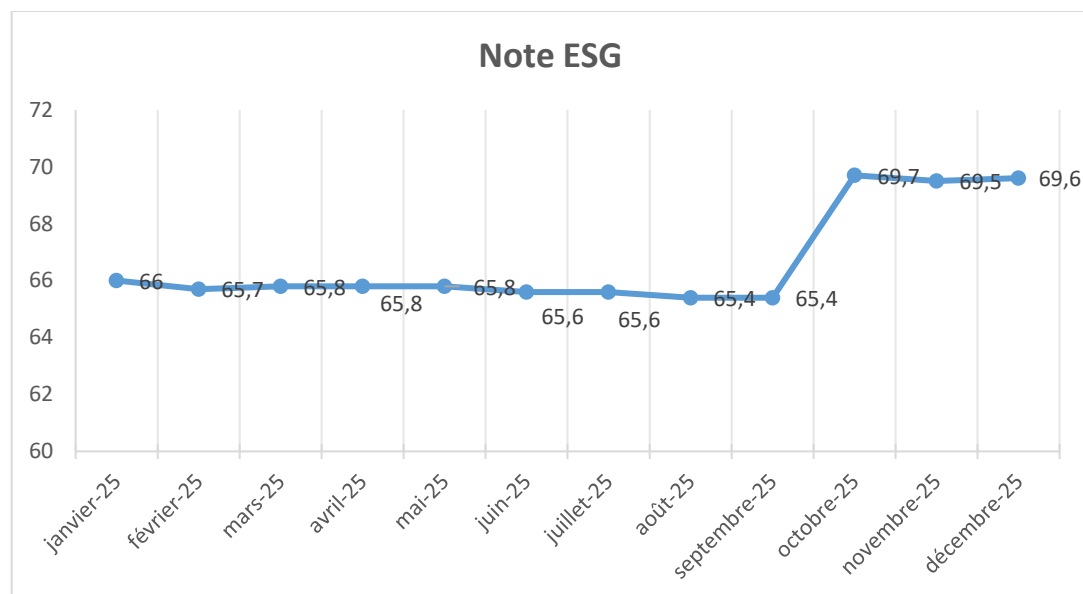


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CREDITMAX EURO SMART	OPCVM Crédit Europe IG	8,50%	France
ALLIANZ EURO HY	OPCVM Crédit haut rendement	7,80%	France
SPDR Bberg Euro Corp Bond ETF	ETF Obligations Europe	7,80%	Irlande
IVO FIXED INCOME EURO I-CAP	OPCVM Crédit pays émergents	6,80%	Luxembourg
BTPS 5,75 FEV 2033	Obligations d'Etat Europe	6,50%	Italie
SPDR BBG Euro Aggregate	ETF Obligations Europe	6,50%	Irlande
BONOS 0,85% JUL-37	Obligations d'Etat Europe	4,80%	Espagne
VW FINANCIAL SERVICES 0,875	Obligations crédit Europe IG	4,40%	Luxembourg
BTP 30-AVR-35 4,00%	Obligations d'Etat Europe	3,90%	Italie
VIENNA INSURANCE GROUP AG	Obligations crédit Europe IG	3,80%	Autriche
ELIS 4,125% MAI-2027	Obligations crédit Europe haut rendement	3,80%	France
AMUNDI MDAX UCITS ETF	Tracker Actions Europe	3,30%	France
LA MONDIALE T2 4.375 20 Oct 35	Obligations crédit Europe IG	2,80%	France
ISHARES USD T Bond 20+YR UCITS ETF	Obligations USD Diversifiées	2,00%	Irlande
ALPHABET CL A	Actions US	1,50%	Etats-Unis



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

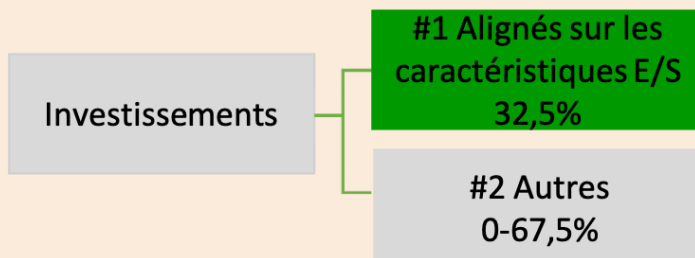
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT est décomposé en 2 poches distinctes à savoir : les titres vifs et les OPC.

Concernant les investissements en titres vifs, le compartiment utilise le Score ESG fourni par un prestataire externe, et s'engage à obtenir, au niveau du portefeuille, un taux de couverture à minima de 75%. Au minimum, les titres vifs représentent environ 30% du portefeuille (hors liquidité).

Concernant les OPC, le compartiment se fixe l'objectif d'investir à minima à hauteur de 20% d'OPC Article 8 SFDR. Au minimum, les OPC représentent environ 50% du portefeuille.

Nous pouvons conclure que le pourcentage des actifs en portefeuille (poche OPC et poche titres vifs) alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 32,5%.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

L'analyse extra-financière est décomposée en deux poches distinctes : les titres vifs et les OPC qui est réalisée par les prestataires externes Clarity AI et Bloomberg.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

Tous les OPC (monétaires inclus) peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

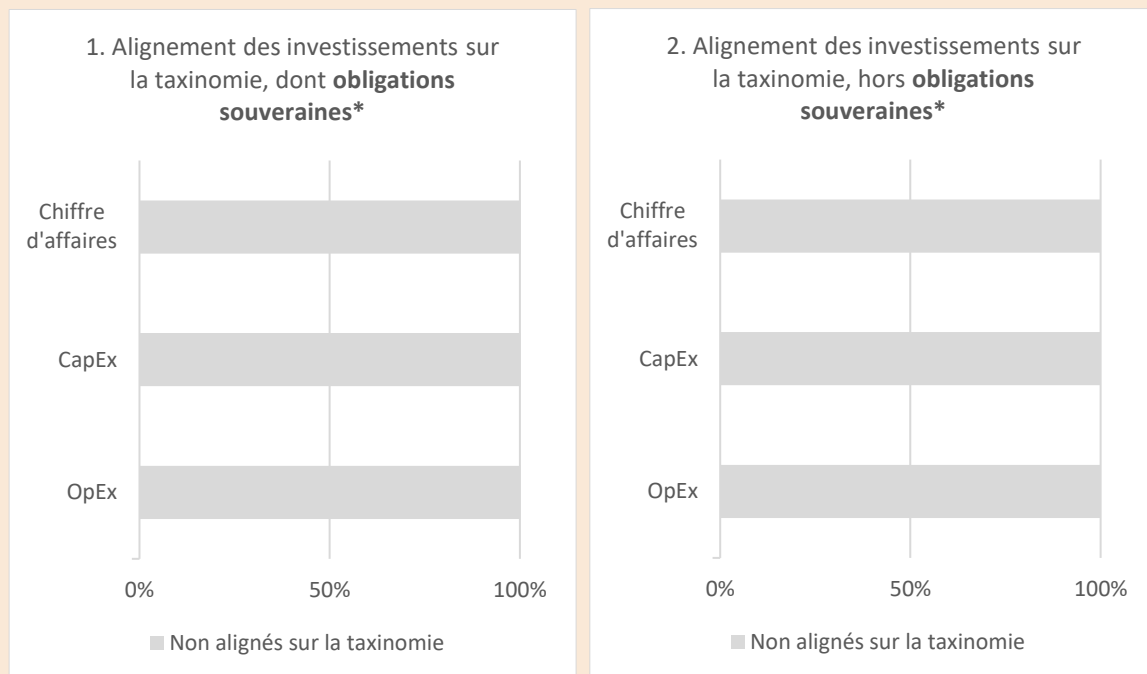
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 91% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment CLARESCO PLACEMENT représentent jusqu'à 67,5% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Les OPC Article 6 SFDR, à savoir des produits financiers n'intégrant pas de critères ESG dans leurs stratégies d'investissement ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse

extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment CLARESCO PLACEMENT n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est un indice composite formé à 20% MSCI ACWI Net Total Return USD converti en euros et à 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: OFFICE RACINE - CONVICTIONS

Identifiant d'entité juridique : 54930002F1WY3ZBV5C27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui** ☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

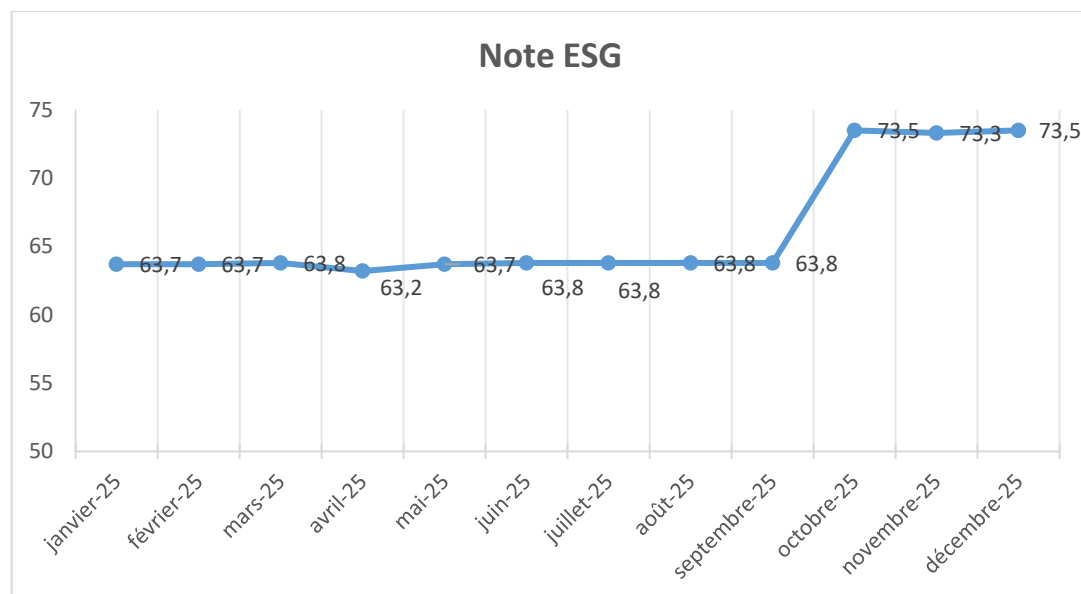


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNION + IC	OPCVM Monétaire	9,60%	France
XTRACKER MSCI ACWI UCIT ETF	Tracker actions Monde	9,40%	Irlande
AMUNDI MSCI EM Asia	Tracker actions Asie	8,70%	Luxembourg
INVESCO MSCI WORLD EQUAL WEIGHT UCITS	Tracker actions Monde	7,60%	Irlande
OSSIAM SHILLER BARCLAYS CAPE US SECTOR	Tracker actions US	5,10%	Luxembourg
INVESCO NASDAQ 100 SWAP ETF	Tracker actions US	4,50%	Irlande
IVO Fixed Income EUR-I CAP	OPCVM Crédit IG Europe	4,20%	Luxembourg
Xtrackers II Rolling Target Maturity Sept 27	Tracker actions US	4,10%	Luxembourg
IVO GLOBAL OPPORTUNITIES I EUR	OPCVM actions marchés émergents	3,60%	Luxembourg
AMUNDI MSCI CHINA UCITS ETF	Tracker actions Chine	3,60%	Luxembourg
XTRACKERS S&P500 EQUAL WEIGHT UCITS ETFIC	Tracker actions Amérique du Nord	3,50%	Irlande
CLARESCO FONCIER VALOR - CI	OPCVM actions Europe	3,50%	Luxembourg
Carmignac Crédit 2029-AWEA	OPCVM Crédit IG Europe	3,50%	France
PGB 4.10% Avril-37	Obligations Portugal IG	3,30%	Portugal
BTP 30-Avr-35 4.00%	Obligations Italie IG	3,20%	Italie

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

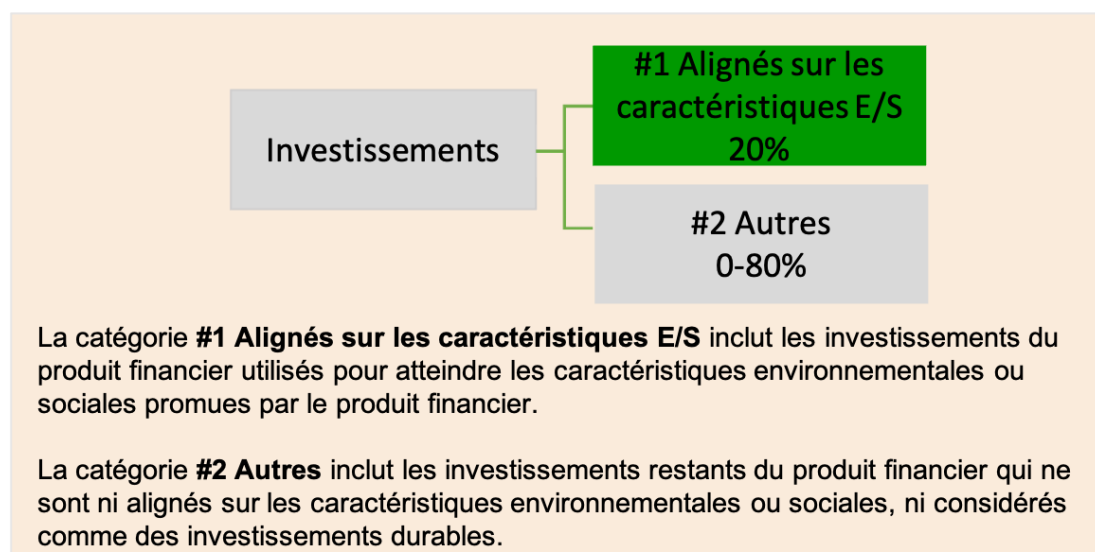
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS est décomposé en 2 poches distinctes à savoir : les titres vifs et les OPC.

Concernant les investissements en titres vifs, le compartiment utilise le Score ESG fourni par un prestataire externe, et s'engage à obtenir, au niveau du portefeuille, un taux de couverture à minima de 75%. En moyenne, les titres vifs représentent environ 8% du portefeuille (hors liquidité).

Concernant les OPC, le compartiment se fixe l'objectif d'investir à minima à hauteur de 20% d'OPC Article 8 SFDR. En moyenne, les OPC représentent environ 70% du portefeuille.

Nous pouvons conclure que le pourcentage des actifs en portefeuille (poche OPC et poche titres vifs) alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 20%.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

Tous les OPC (monétaires inclus) peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

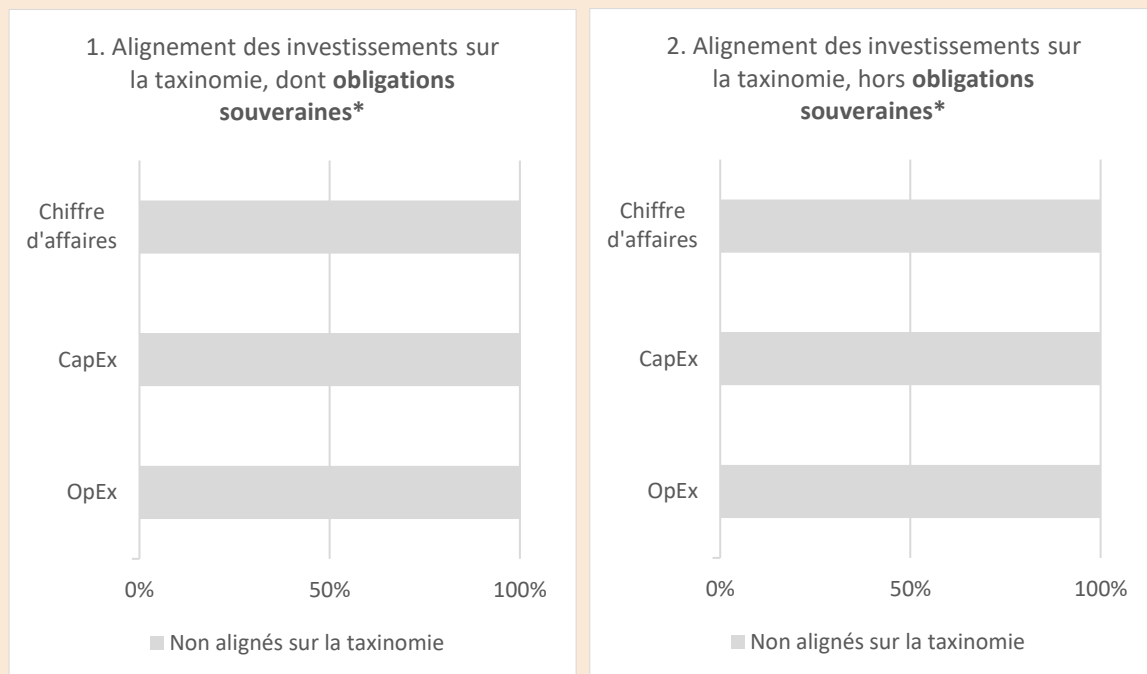
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS représentent jusqu'à 80% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Les OPC Article 6 SFDR, à savoir des produits financiers n'intégrant pas de critères ESG dans leurs stratégies d'investissement ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée

à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment OFFICE RACINE - CONVICTIONS n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est un indice composite formé à 50% du Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros et à 50% du Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: ICE MOMENTUM
Identifiant d'entité juridique : 636700FB1MDQ71GSQI33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

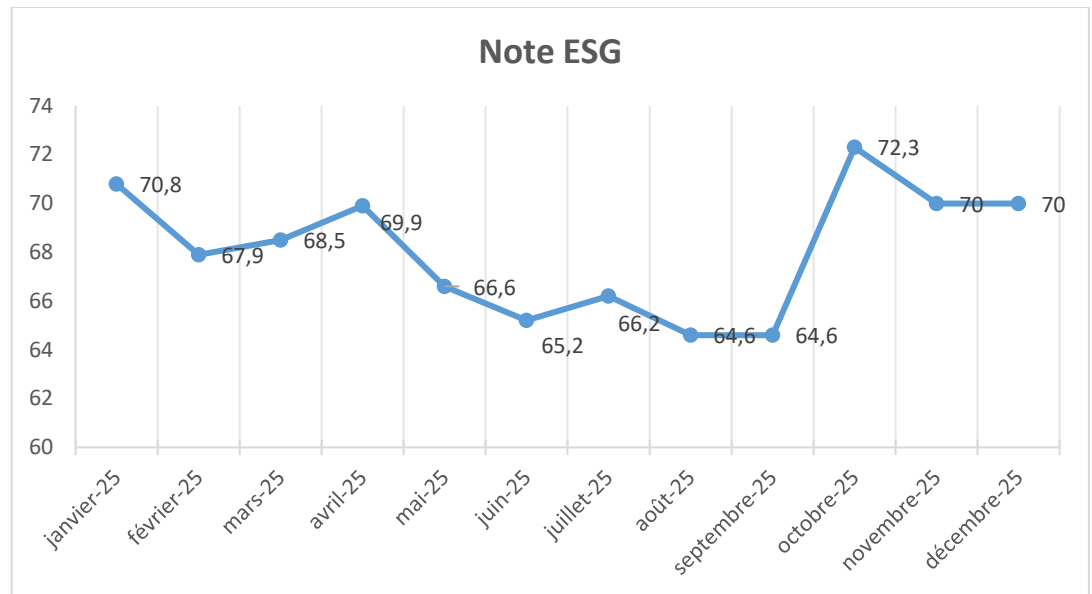


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds au cours de la période de référence

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ISHARES CORE DAX UCITS ETF	Tracker actions Europe	15,10%	Allemagne
DB X-TRACKERS EURO STOXX 50	Tracker actions Europe	12,90%	Luxembourg
SPDR Bberg Euro Aggregate	Tracker crédit IG Europe	11,75%	Irlande
Xtracker MSCI ACWI UCIT ETF	Tracker actions Monde	10,88%	Irlande
SPDR Bberg Euro Corp Bond ETF	Tracker crédit IG Europe	8,30%	Irlande
LYXOR CAC 40	Tracker actions Europe	8,10%	France
Amundi MDAX UCITS ETF	Tracker actions Europe	6,50%	France
CREDITMAX EURO SMART For CLIMATE	OPCVM Crédit IG Europe	4,50%	Luxembourg
AMUNDI ETF EURO STOXX 50 C	Tracker actions Europe	4,30%	Luxembourg
Ishares USD Treasury Bond 20+YR UCITS ETF	Tracker crédit IG US	4,00%	Irlande
LYXOR SP500 ETF	Tracker actions US	3,70%	Luxembourg
BTP 30-Avr-35 4.00%	Obligations Europe IG	3,60%	Italie
AMUNDI FTSE MIB UCITS ETF	Tracker actions Europe	2,50%	Luxembourg
EUR	Cash EUR	1,60%	
LA Mondiale T2 4.375 20 Oct 35	Obligations Europe IG	1,10%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

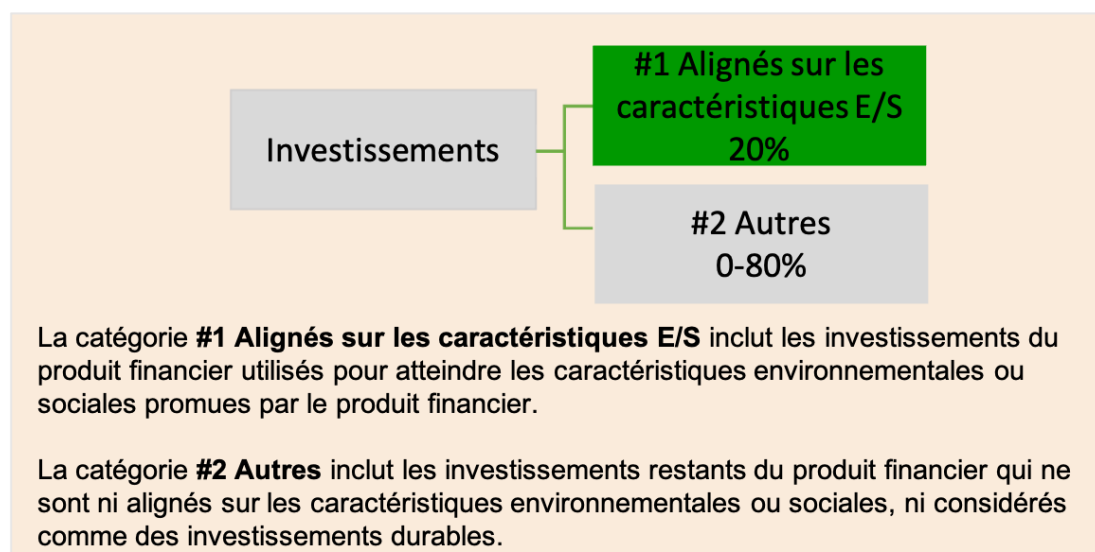
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le compartiment ICE MOMENTUM est décomposé en 2 poches distinctes à savoir : les titres vifs et les OPC.

Concernant les investissements en titres vifs, le compartiment utilise le Score ESG fourni par un prestataire externe, et s'engage à obtenir, au niveau du portefeuille, un taux de couverture à minima de 75%. En moyenne, les titres vifs représentent environ 8% du portefeuille (hors liquidité).

Concernant les OPC, le compartiment se fixe l'objectif d'investir à minima à hauteur de 20% d'OPC Article 8 SFDR. En moyenne, les OPC représentent environ 70% du portefeuille.

Nous pouvons conclure que le pourcentage des actifs en portefeuille (poche OPC et poche titres vifs) alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 20%.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises françaises, mais peut être amenée à investir dans des entreprises européennes/hors Union Européenne, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
 - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
 - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption... Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentant respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

Tous les OPC (monétaires inclus) peuvent être analysés à partir de leur classification SFDR fournie par Bloomberg.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

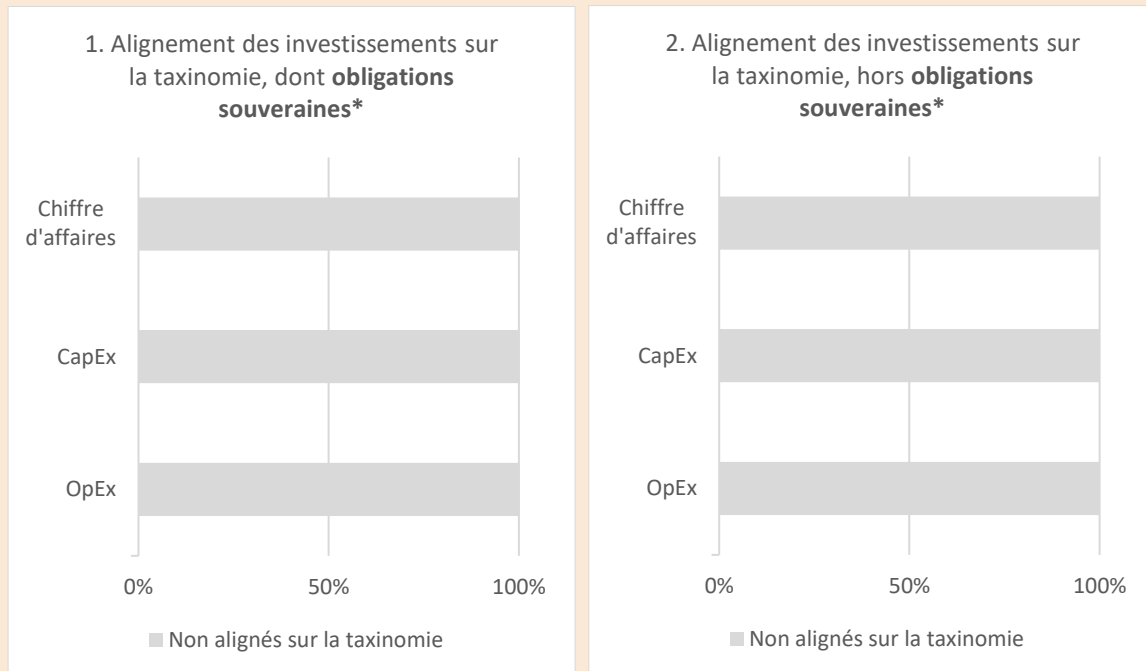
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment ICE MOMENTUM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment ICE MOMENTUM représentent jusqu'à 80% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Les OPC Article 6 SFDR, à savoir des produits financiers n'intégrant pas de critères ESG dans leurs stratégies d'investissement ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion a renforcé ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse

extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. La société de gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le compartiment ICE MOMENTUM n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le compartiment est un indice composite formé à 50% du Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros et à 50% du Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return. Cette question est Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non-applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non-applicable